



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin académique spécial

n°458

du 7 mars 2022

Politique académique
d'affectation en lycée

Année 2021-2022



Politique académique d'affectation en lycée - Année 2021-2022

Destinataires :

Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale
Mesdames et Monsieur les IEN IO
Mesdames et Messieurs les IEN-ET-EG et IA-IPR
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement des lycées et lycées professionnels publics et privés
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO
Mesdames et Messieurs les personnels de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

Référence(s) :

Code de l'éducation articles D331-23 à 45, D331-46 à 61, D341-1 à 39, R451-5 à 9
Bulletin officiel 25 du 24/06/2021
Calendrier 2022 des examens, bulletin officiel 36 du 30/09/2021

Politique régionale d'accompagnement à l'orientation, circulaire de région académique du 05/11/2020
Prévention et lutte contre le décrochage scolaire, circulaire de région académique du 28/10/2021

Dossier suivi par : M. CASSAR - Tel : 04 42 91 70 15 - Mme RENARD - Tel : 04 42 91 70 16
Mail : ce.draio@region-academie-paca.fr

Prenant appui sur les démarches éducatives et pédagogiques menées par vos équipes pour mieux accompagner le parcours d'orientation de chaque élève, la seconde partie de l'année scolaire est notamment rythmée par la mise en œuvre des procédures d'orientation et d'affectation pour l'entrée au lycée comme pour l'accès en classe de première. Ce travail important, qui requiert une grande attention portée à l'accompagnement individualisé, s'inscrit dans le nécessaire respect des textes réglementaires en vigueur et rappelés en introduction.

Comme cela vous avait été indiqué l'an dernier, le bulletin académique relatif à ces procédures est désormais dédié à la seule présentation de la procédure académique d'affectation lycée. En allégeant sensiblement le document produit, l'objectif est de faciliter une meilleure appropriation partagée des informations exposées.

La partie "orientation" (organisation des parcours, règles de passage, dispositifs pédagogiques) fait également l'objet d'une mise à jour régulièrement et directement insérée dans l'espace dédié du site académique. Assurée conjointement par l'équipe des IEN.IO et la DRAIO, cette nouvelle organisation doit permettre la mise à disposition de l'ensemble des documents utiles à tout moment de l'année scolaire et en particulier dès la rentrée de septembre pour ce qui relève des dispositifs pédagogiques spécifiques (passerelles, orientation active accompagnée).

La procédure académique se caractérise d'abord par une forte stabilité des dispositions en œuvre dans notre académie. Elle sera présentée à l'ensemble des acteurs lors de réunions d'information dédiées. Quelques points particuliers sont cependant à souligner.

Dans une volonté nationale de développer la mixité sociale au sein des établissements, l'académie encourage les initiatives pour augmenter les taux de boursiers dans les établissements favorisés et renforcer l'accompagnement de ces publics pour les conduire vers la réussite. Plusieurs collèges et lycées sont mobilisés dans cette démarche, qui a vocation à se développer.

A l'issue du collège, la valorisation de l'orientation vers la voie professionnelle prend notamment appui sur les familles de métiers qui favorisent une approche plus progressive de la construction du parcours. La seconde professionnelle « familles de métiers » fait l'objet d'une approche qui associe et articule étroitement démarche d'orientation développée pendant l'année de seconde et organisation de l'affectation en classe de première. Les corps d'inspection pédagogiques, les chefs d'établissement ont été associés à la rédaction du texte proposé, qui s'applique désormais à l'ensemble des quatorze familles de métiers.

Publié cette année de manière anticipée pour favoriser une meilleure appropriation progressive, ce bulletin présente l'ensemble des dispositions arrêtées pour assurer dans un cadre académique cohérent et harmonisé au sein de chacun des réseaux la mise en œuvre des procédures pour la rentrée scolaire 2022. Comme chaque année, il sera complété sous la responsabilité des IA DASEN d'annexes départementales qui préciseront les modalités opérationnelles pour la mise en œuvre des différentes commissions territoriales ou départementales d'orientation ou préparatoires à l'affectation.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation et votre engagement au service de notre politique éducative pour garantir la cohérence et la sécurisation du parcours de nos élèves.

Signataire : *Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

PROCEDURES ACADEMIQUES D'AFFECTATION EN LYCEE

Les fiches et dossiers sont directement accessibles en cliquant dans le sommaire sur le titre correspondant.

SOMMAIRE

Procédures académiques d'affectation en lycée	2
Affectation en Lycée 2022 - Calendrier académique	3
1. Affectation post-3 ^{ième} – Dispositions communes	4
2. Affectation post-3 ^{ième} en voie professionnelle	8
3. Affectation post-3 ^{ième} en voie professionnelle à accès sélectif	11
4. Affectation en 2 ^{nde} générale et technologique et 2 ^{nde} spécifique	18
5. Affectation en 2 ^{nde} Binationale	22
6. Affectation en 2 ^{nde} internationale	26
7. Affectation en première générale, technologique et professionnelle	28
8. Seconde « FAMILLES DE MÉTIERS »	33
9. Contrôle médical	40
10. Protocole d'affectation des élèves relevant de la MLDS	43
11. Élèves originaires d'autres académies	44
Les dossiers	47
D-1 Dossier d'affectation fin de 3 ^e	48
D-2 Dossier d'affectation fin de 2 ^{nde} GT	52
D-3 Demande de dérogation de secteur scolaire – Entrée en 2 ^{nde} GT	57
D-4 Dossier de candidature ou de demande de dérogation de secteur scolaire – entrée en 1 ^{re} générale	59
D-5 Dossier d'affectation en Terminale Générale et Technologique 2022	61
D-6 Affectation en 1 ^{re} technologique ou 1 ^{re} professionnelle pour les élèves originaires de la voie professionnelle	63
D-7 Orientation à l'issue de la 2 ^{nde} professionnelle famille de métier	65
D-8 Affectation en 1 ^{re} professionnelle pour les élèves originaires d'une 2 ^{nde} famille de métiers ou d'une 2 ^{nde} professionnelle commune	67
D-9 Dossier Médical	69
D-10 1 Fiche de suivi des intentions d'orientation à l'issue des actions de la MLDS	72
D-10 2 Démarche d'orientation MLDS (DAQ / pôle EANA)	74
D-10 3 Grille d'évaluation des compétences transversales	78
D-10 4 Préparation de l'affectation en lycée des élèves pris en charge par la MLDS en 2021/2022	80
D-11 Table des coefficients par groupes de spécialités professionnelles	81
D-12 Dossier « Retour en formation initiale »	82
D-13 Commission persévérance scolaire	86

Procédures académiques d'affectation en lycée

Affectation en Lycée 2022 - Calendrier académique

En surligné : Dates nationales

1^{er} tour d'affectation

- Semaine 14 : Lundi 4 avril au vendredi 8 avril
 - Lundi 4 avril au dimanche 8 mai : **Consultation** des offres affichées dans le **TSA** par les familles
- Semaine 19 : Lundi 9 mai au vendredi 13 mai
 - Lundi 9 mai au mardi 31 mai : Saisie des vœux post-3e dans le TSA par les familles.
 - Lundi 9 mai au vendredi 17 juin (12h) : **Saisie Affelnet Lycée** et suivi des vœux TSA
- Semaine 22 : Lundi 30 mai au vendredi 3 juin
 - Mardi 31 mai : Fermeture saisie familles des vœux TSA
 - (Dès le 1er juin modification des vœux TSA)
 - Vendredi 3 juin : Arrêt des évaluations
- Semaine 23 : Mardi 7 juin au vendredi 10 juin
 - A partir du mardi 7 juin : Début des conseils de classe
(2^{nde} : jusqu'au 10/06 et 3^{ème} : jusqu'au 13/06)
 - Mardi 7 juin au lundi 13 juin : **Intégration LSU**
- Semaine 24 : Lundi 13 juin au vendredi 17 juin
 - Mardi 14 juin au jeudi 16 juin : **Vérification** des imports **LSU**
 - Mardi 14 juin : **Commissions d'appels 2^{de}**
 - Vendredi 17 juin : **Commissions d'appels 3^e**
 - Vendredi 17 juin (12h) : **Fin de saisie des vœux Affelnet Lycée**
- Semaine 25 : Lundi 20 juin au vendredi 24 juin
 - Lundi 20 juin (12h) au mercredi 22 juin (17h) : **Gestion DSDEN et Saisie des décisions du privé**
 - Jeudi 23 juin au mardi 28 juin : **Simulations, ajustements DSM**
- Semaine 26 : Lundi 27 juin au vendredi 1^{er} juillet
 - Mercredi 29 juin : **Traitement Final**
 - Jeudi 30 juin : **Diffusion des résultats aux établissements**
 - Vendredi 1^{er} juillet : **Résultats via le TSA et Résultats diffusés par les établissements pour les paliers 3^e et 2^{de}**

2^e tour d'affectation

- Semaine 27 : Lundi 4 juillet au vendredi 8 juillet
 - Lundi 4 juillet (12h) au mercredi 6 juillet : **2nd Tour Affelnet - Saisie des vœux**
 - Jeudi 7 juillet : **Résultats 2nd tour**- notification des affectations par les établissements d'accueil
 - Jeudi 7 juillet au mercredi 31 août : **Appel aux listes supplémentaires** pour les Bac Pro et CAP par les établissements d'accueil
- Semaine 28 : Lundi 11 juillet au vendredi 15 juillet
 - Mercredi 13 juillet : **Date limite d'inscription suite 2nd Tour**

3^e tour d'affectation

- Semaine 36 : Lundi 5 septembre au vendredi 9 septembre
 - Jusqu'au jeudi 8 septembre : Recueil des places vacantes
 - Vendredi 9 au mardi 13 septembre : Mise à disposition des places vacantes et saisie des vœux
- Semaine 37 : Lundi 12 septembre au vendredi 16 septembre
 - Mercredi 14 septembre : Diffusion des résultats

1. Affectation post-3^{ième} – Dispositions communes

Les procédures d'affectation sont arrêtées par le recteur et traduisent les priorités du projet académique.

Dans le respect de ce cadre général, les affectations sont prononcées par l'IA-DASEN de chacun des départements. Les critères arrêtés sont traduits par un barème global qui donne lieu à un classement pour chacun des vœux de l'élève.

L'**affectation** est préparée au moyen de l'application informatique unique nationale « **Affelnet lycée** » qui permet :

- D'assurer une affectation à tous les élèves concernés dans le cadre des règles de sectorisation,
- De départager les candidats dans le cas de formation à capacités d'accueils limitées (notamment spécialités de l'enseignement professionnel),
- De rendre compte aux familles des décisions de classement, selon un barème objectif,
- De prendre en compte simultanément tous les vœux exprimés par les élèves.

Les établissements bénéficieront durant le 3^{ième} trimestre d'une formation assurée conjointement par les IEN.IO et la DRAIO et relative à la mise en œuvre de l'affectation à l'aide de l'application Affelnet lycée. Ils recevront de la DRAIO par mail un « guide des modalités pratiques » (opérations à conduire, dates à respecter, coefficients et bonus) ce guide sera également téléchargeable sur le portail intranet académique (PIA).

Organisation de l'affectation

📌 ORIGINE DES ÉLÈVES CONCERNÉS

- 3^{ème} : générale, prépa-métiers, enseignement général et professionnel adapté
- 2^{de} GT ou 2^{de} STHR : maintien/redoublement ou une réorientation.
- 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP : maintien dans la même spécialité ou une réorientation dans une autre spécialité.
- Autres situations (MLDS, Retour en formation, etc)

📌 CRITÈRES PRIS EN COMPTE

- Evaluation des acquis des élèves via le LSU
- Priorité au vœu de rang 1 saisi dans Affelnet
- Affectation prioritaire pour les élèves en situation de handicap et ceux présentant des situations médicales particulières après avis de la commission départementale compétente

Pour le LSU, deux types de données seront prises en compte :

- Évaluation de la maîtrise des huit composantes du socle commun en fin de cycle 4, et en fin de cycle 3 pour les élèves issus de l'enseignement adapté.
- Positionnement au regard des objectifs d'apprentissages disciplinaires renseignés dans les bilans périodiques de 3ème.

Pour l'affectation en voie professionnelle, une table nationale de coefficients est utilisée dans Affelnet-lycée (joint en annexe)

📌 VISITE MÉDICALE

À l'issue du conseil de classe du 2e trimestre / 1^{er} semestre au plus tard, le chef d'établissement d'origine signale au médecin scolaire les élèves formulant une demande de dérogation de secteur vers une 2^{de} GT pour raison de santé ou désirant s'orienter vers la voie professionnelle. Se reporter au dossier médical en annexe.

📌 NOMBRE DE VŒUX

La famille formule 10 vœux maximum classés dans l'ordre de son choix et 5 vœux hors académie si besoin.

📌 RECUEIL ET SAISIE DES VŒUX

La procédure d'affectation diffère de la procédure d'orientation.

La procédure d'orientation concerne les voies d'orientation (2GT, 2^{nde} bac Pro, 1^{ière} CAP). Les demandes d'orientation du 2nd semestre/3^{ième} trimestre sont saisies via le service en ligne « Orientation ». Elles sont disponibles pour les établissements dans Siècle Orientation avec une synchronisation quotidienne.

La procédure d'affectation concerne les **vœux** dans un/des établissement-s.

- **Vœux formulés sous format numérique (Services en ligne Affectation – ex TSA)** : la saisie des vœux des élèves est effectuée par les familles via le Services en Ligne Affectation avec importation des données du Service en ligne Affectation vers Affelnet lycée.
- **Vœux formulés sous format papier** : Tous les imprimés à renseigner sont disponibles en annexe et sont téléchargeables également sur le site académique www.ac-aix-marseille.fr ainsi que sur le PIA. La saisie des vœux des élèves (y compris maintien/redoublement et réorientation) est effectuée par les établissements d'origine dans Affelnet Lycée.

Un seul dossier est constitué par élève. Celui-ci demeure dans l'établissement d'origine jusqu'à la fin de la procédure. Il sera transmis à l'établissement d'affectation lorsque celui-ci sera connu.

📌 Documents à utiliser

- Le « dossier d'affectation » (fin de 3e ou fin de 2^{de} pour les élèves qui bénéficient d'un maintien/redoublement en seconde pour une année scolaire ou qui se réorientent vers la voie professionnelle).

- La fiche « Demande de dérogation de secteur scolaire à l'entrée en 2de GT » pour les élèves formulant un vœu vers une 2de GT sectorisée en dehors du secteur lié à leur domicile.
- Un justificatif officiel de domicile, en cas de déménagement ou d'arrivée dans l'académie.

➤ RÔLE ET RESPONSABILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS D'ORIGINE

Les chefs d'établissements d'origine seront particulièrement vigilants en amont de ces procédures à :

- Informer les équipes éducatives du caractère déterminant des évaluations pour l'affectation,
- Signaler au médecin scolaire au plus tard à l'issue du conseil de classe du 2e trimestre / 1^{er} semestre, les élèves relevant de l'organisation d'une visite médicale.

Les chefs d'établissement veilleront également à s'assurer du respect du calendrier.

Pour une saisie sur format papier (fiche de dialogue, dossier d'affectation), ils sont invités à l'organiser de manière rigoureuse et à vérifier les comptes-rendus de saisie, les éditer et les faire signer par les familles.

Pour une saisie numérique (Service en ligne Orientation), ils doivent s'assurer que les représentants légaux ont bien pris connaissance et signifié leur accord ou désaccord dans l'application. Leur réponse vaut signature.

Ils sont responsables du suivi de leurs élèves. Toute erreur dans la procédure ayant pour origine l'établissement engage la responsabilité de l'IA-DASEN du département.

Affectation – Notification – Inscription

➤ COMMISSION DÉPARTEMENTALE

A l'issue de la validation académique des résultats de l'affectation, une commission départementale est organisée à l'initiative de l'IA DASEN afin de présenter les décisions d'affectation.

➤ NOTIFICATIONS ET INSCRIPTIONS

Les résultats de l'affectation sont accessibles aux établissements d'origine, d'accueil et aux CIO dans l'application Affelnet et aux familles via le Service en Ligne Affectation.

Les établissements publics d'accueil éditent et envoient à la famille le plus rapidement possible les notifications officielles d'affectation portant signature de l'IA-DASEN. Ils procèdent à l'inscription des élèves figurant sur les listes principales puis, au fur et à mesure des places disponibles, à l'inscription des élèves figurant sur les listes supplémentaires dans le strict respect du classement au barème et du calendrier.

Les établissements d'accueil agricoles et privés sous contrat qui participent à Affelnet procèdent également aux notifications et aux inscriptions.

Les établissements d'origine transmettent les dossiers scolaires des élèves affectés aux établissements d'accueil dès connaissance de l'affectation. Ils avertissent les familles des élèves non affectés au premier tour d'Affelnet et les informent des procédures de second tour et de post-affectation.

👉 COORDINATION PUBLIC – PRIVÉ

Élèves des établissements privés vers un établissement public : leurs vœux doivent être saisis dans Affelnet.

Élèves des établissements privés vers un établissement privé de l'académie : prendre contact directement avec le lycée envisagé qui précisera la procédure à appliquer y compris dans le cas de vœux « mixtes » (public + privé).

Élèves des établissements publics vers un établissement privé de l'académie : Un grand nombre de LEGT et de LP privés de l'académie participent à Affelnet en tant qu'établissements d'accueil. Les vœux correspondant à leurs formations doivent être saisis dans Affelnet.

Les familles envisageant l'entrée dans un lycée privé doivent prendre contact avec l'établissement *le plus tôt possible*. C'est un préalable à la saisie des vœux dans Affelnet.

2. Affectation post-3^{ème} en voie professionnelle

A l'issue de la classe de 3^e, l'élève et sa famille formulent des demandes sur une ou plusieurs des **voies d'orientation** suivantes :

1. La première année de préparation au **CAP**
2. La seconde professionnelle pour un **Bac Professionnel 3 ans**, selon 3 modalités possibles :
 - La 2nde professionnelle, première année d'une spécialité de baccalauréat professionnel
 - La 2nde professionnelle « commune » pour le bac professionnel à options : Accompagnement, soins et services à la personne.
 - La 2nde professionnelle « Familles de métiers » regroupe plusieurs spécialités de bacs professionnels.

14 familles de métiers sont mises en œuvre progressivement depuis la rentrée 2019 (cf. Fiche 8 « Seconde familles de métiers ») :

- Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics
- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique
- Métiers de la relation client
- Métiers de l'aéronautique
- Métiers des industries graphiques et de la communication
- Métiers de l'hôtellerie-restauration
- Métiers de l'alimentation
- Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
- Métiers de la beauté et du bien-être
- Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules
- Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels
- Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement
- Métiers des transitions numérique et énergétique
- Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées

Politique académique d'affectation – Voie professionnelle

L'affectation en voie professionnelle n'est pas sectorisée. En conséquence un élève peut candidater pour une formation dispensée dans tout établissement de l'académie.

Les capacités d'accueil étant limitées, toute demande n'est pas nécessairement satisfaite. Il est donc indispensable de formuler plusieurs vœux afin d'augmenter ses chances d'affectation.

Attention : Affelnet ne gère pas les inscriptions en internat. Il est préférable de se renseigner auprès de l'établissement concerné en cas de vœux nécessitant une place d'internat.

Pour améliorer l'équité de l'affectation dans la voie professionnelle, le ministère a décidé d'équilibrer le poids du barème lié au socle par rapport à celui lié aux évaluations disciplinaires (4800 points maximum). **Un coefficient de 12 sera ainsi attaché au socle.**

Affectation prioritaire pour :

- Les élèves de SEGPA demandant l'entrée en CAP dans un EREA,
- Les élèves de SEGPA, ayant bénéficié d'un dispositif « d'orientation active accompagnée » **validé** et demandant l'entrée en CAP dans un LP public de l'académie,

Affectation favorisée (attribution d'un bonus constituant un avantage relatif pour l'affectation) **pour :**

- Les élèves de 3e des collèges classés **REP+**.

L'affectation en lycée agricole relève de la procédure **Affelnet-Lycée** en coordination avec la **Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région PACA (DRAAF)**.

Orientation active accompagnée des élèves de SEGPA vers le CAP

Ce dispositif d'orientation active accompagnée concerne spécifiquement les élèves de SEGPA.

Il convient de porter une attention toute particulière à l'accompagnement des élèves scolarisés en SEGPA pour l'accès à la qualification. Une fiche d'information et le dossier O2A sont disponibles sur le PIA.

Il est demandé aux chefs d'établissements d'origine de mettre en place des parcours d'O2A pour chacun des élèves concernés (préparation du stage, suivi individualisé et évaluation, organisation d'entretien concerté...)

Sous la responsabilité de l'IA-DASEN, des commissions de régulation territoriale évalueront les parcours pour une éventuelle valorisation sous la forme d'une bonification dans le cadre de l'affectation.

Commission persévérance scolaire

Publics concernés :

- Jeune relevant du droit au retour en formation (DARFI)
- Jeune issu des dispositifs MLDS
- Elève avec un dossier passerelle validé en fin d'année

Objectifs de cette commission :

Favoriser l'affectation de certains de ces élèves par l'octroi d'un bonus.

Les modalités pratiques de ces commissions sont fixées par l'IA-DASEN de chaque département.

Tours suivants d'affectation

Un deuxième tour d'affectation sera réalisé **début juillet** pour permettre aux **élèves sans affectation** en voie professionnelle à l'issue du premier tour de formuler de nouveaux vœux pour des formations sur places vacantes. Il est rappelé que les familles souhaitant **une entrée en lycée professionnel privé** doivent prendre contact au préalable avec l'établissement.

Le 3^{ème} tour aura lieu début septembre selon le calendrier prévisionnel suivant (se référer au calendrier détaillé joint) :

Recueil des places vacantes	Jusqu'au jeudi 8 septembre 2022
Mise à disposition des places vacantes et saisie des vœux	Du vendredi 9 au mardi 13 septembre 2022
Diffusion des résultats	Mercredi 14 septembre 2022

3. Affectation post-3^{ème} en voie professionnelle à accès sélectif

L'affectation dans les spécialités mentionnées ci-après relève d'une procédure particulière qui nécessite préalablement et dans le respect du calendrier académique de :

- Répondre dans les délais impartis aux modalités de candidatures exposées ;
- Participer aux journées de positionnement qui constituent une étape préalable nécessaire au maintien de la candidature lors de l'affectation de juin.

A l'issue du positionnement, les candidats et les établissements d'origine seront informés par l'établissement d'accueil du résultat, en particulier si le candidat est retenu,

- Du rang sur liste principale ou liste complémentaire. Cette modalité concerne la majorité des filières sélectives. Les listes principales et complémentaires doivent être impérativement retournées pour saisies aux DSDEN.
- De l'avis favorable ou réserve pour le BAC PRO Métiers de la Sécurité et le CAP Agent de Sécurité.

Lors de la phase d'affectation de juin 2022, il sera impératif de formuler le vœu correspondant en 1^{ère} position. Les familles le saisiront dans le service en ligne Affectation. Par nécessité, si les familles utilisent la procédure papier, les établissements saisiront le vœu dans Affelnet Lycée.

Seules les formations professionnelles recensées ci-après font l'objet de modalités particulières d'affectation.

Les modalités exposées pourront faire l'objet d'adaptation si les contraintes sanitaires l'imposent.

BAC PRO « Marine »

Maintenance des Systèmes de Production Connectés (MSPC)

Lycée Les Iscles à Manosque

<http://www.lyc-les-iscles.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?article1305> - Tel. 04 92 73 41 10

12 élèves par an bénéficient d'un cursus de formation enrichi par une dimension maritime et d'un accompagnement spécifique par la Marine nationale. **Ce dispositif s'adresse prioritairement aux élèves qui ambitionnent d'intégrer la Marine Nationale à l'issue de leur Bac Professionnel MSPC.**

Ces élèves doivent posséder la nationalité française.

- **Sélectionnés en fin de 3^e** par une commission composée de personnels de l'Education nationale et de la Marine, les élèves reçoivent **une information détaillée sur les métiers de la Marine nationale** en classe de Seconde professionnelle « Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées ». Dans le courant de l'année, toute la classe vit **une journée de découverte des équipements de la base navale de Toulon.**
- En classe de **Première**, les élèves participent à la **Préparation militaire marine à raison de 12 samedis par an** (pratique d'exercices militaires, permis côtier, cours de tirs, PSC1...) et de **5 jours dans un port militaire durant les vacances scolaires.** Ils effectuent un **stage de deux semaines** de leur

Période de Formation en milieu professionnel (PFMP) sur le site du Pôle Ecoles Méditerranée de Saint Mandrier dans le Var (hébergement assuré par le Ministère de la Défense).

- En classe de **Terminale**, une **PFMP de 4 semaines se déroule sur les sites de la base militaire de Toulon dont 1 semaine sur un navire de la Marine nationale**. La PFMP est susceptible de variations en fonction des disponibilités de la marine nationale.

Les élèves intéressés devront compléter le dossier de candidature. **Le dossier complété doit être transmis au lycée Les Iscles, avec les pièces jointes, par courriel à l'adresse : ce.0040533h@ac-aix-marseille.fr** (la date limite de dépôt des dossiers sera communiqué ultérieurement)

BAC PRO Métiers de la Sécurité

CAP Agent de Sécurité

Cette procédure concerne :

Le Bac Pro Métiers de la sécurité pour :

Marseille : lycée l'Estaque : <http://www.lyc-estaque.ac-aix-marseille.fr/spip/> Tel. 04.95.06.90.70

L'Isle-sur-la-Sorgue : lycée A. Benoît. www.lyc-benoit.ac-aix-marseille.fr Tel. 04.90.20.64.20

Le CAP Agent de sécurité pour :

Marseille : lycée l'Estaque : www.lyc-estaque.ac-aix-marseille.fr Tel. 04.95.06.90.70

Marseille : lycée Ampère www.lyc-ampere.ac-aix-marseille.fr Tel. 04.91.29.84.00

Istres : lycée Latécoère <http://www.lyc-latecoere.ac-aix-marseille.fr/spip/> Tel. 04.42.41.19.50

L'Isle-sur la Sorgue : lycée A. Benoît. <https://www.atrium-sud.fr/web/lpo-lyc-metier-alphonse-benoit-848031>
Tel. 04.90.20.64.20

Modalités de candidature

Nouveauté pour la rentrée 2022 : **Un seul centre académique** d'entretien de positionnement qui donnera **un positionnement académique** valable **pour les 4 établissements**. Compte-tenu de la situation sanitaire, les entretiens de positionnement se dérouleront cette année **à distance**.

L'inscription à l'entretien de positionnement se fera en deux temps :

- **Du 28 janvier au 25 mars 2022** : sur le site internet d'un des établissements proposant la formation, chaque établissement d'origine télécharge le fichier Excel d'inscription, puis le renvoie complété (attention, un fichier par élève) à l'adresse mail suivante : positionnement.securite@ac-aix-marseille.fr , en n'oubliant pas d'annexer en pièce jointe l'extrait du casier judiciaire vierge de l'élève et sa lettre de motivation manuscrite et personnelle.
- **25 mars 2022** : **date limite de retour des dossiers de candidature « numérique », aucune inscription ne sera prise en compte après cette date.**

- **Début avril 2022** : envoi **par courriel uniquement** de la convocation à l'entretien individuel à l'adresse de l'établissement d'origine (horaire + lien de connexion)

L'entretien :

- Il se déroulera en visio obligatoirement depuis l'établissement d'origine : il sera demandé à l'établissement de laisser un accès à une salle munie d'un ordinateur avec connexion internet, d'une caméra et de son, et de fournir si nécessaire une aide technique.
- Il durera environ une dizaine de minutes

Les entretiens se dérouleront entre le mercredi 27 et le vendredi 29 avril 2022.

CAP Arts et Techniques de la bijouterie-joaillerie

BAC Pro Prothèse dentaire

BAC Pro Artisanat Métiers d'Art - Communication visuelle pluri média

Lycée LPO Rempart – SEP Léonard de Vinci, Marseille,

www.lyc-devinci.ac-aix-marseille.fr - Tél. 04 91 14 01 40

Les **tests probatoires pour les filières ci-dessus auront lieu le 11 mai 2022**. L'établissement d'origine procède à l'inscription de l'élève aux tests de sélection, par l'intermédiaire du document transmis par le lycée Léonard de Vinci.

Une session de rattrapage sera prévue pour les élèves absents (sur justificatif). L'information sera diffusée après les vacances d'hiver à tous les établissements, par l'établissement d'accueil.

BIQUALIFICATION bois-ski

Bac Technicien constructeur bois et Monitorat de ski (alpin ou nordique)

Bac Technicien menuisier-agenceur et Monitorat de ski (alpin ou nordique)

Lycée des métiers Alpes et Durance à Embrun.

www.lyc-alpesetdurance.ac-aix-marseille.fr – Tél. 04 92 43 13 04

Ces formations consistent à préparer deux métiers simultanément en 4 ans : l'un dans le domaine du bois, l'autre dans le domaine du ski. Elles nécessitent une motivation équivalente dans les deux domaines (bois et ski), une bonne condition physique (environ 290 h de sport par an) et un bon niveau de ski. Il y a 15 places en menuiserie-agencement ski et 15 places en construction bois ski. À partir du 16^e, les candidats admissibles ayant formulé des vœux sont placés en liste d'attente.

Pour plus d'information, consulter les sites internet :

<https://www.atrrium-sud.fr/web/lp-lyc-metier-alpes-et-durance-052001/sections-pluriactives>

<https://roadtoembrun.com/accueil/>

Les portes ouvertes du lycée sont programmées **les vendredi 4 mars 2022 après-midi et samedi 5 mars 2022 matin.**

Modalités de candidature

1. Les **tests de pré-sélection** sont prévus le **mardi 29 mars 2022.**

- Un parcours en skating et classique à réaliser en ski nordique à Crévoux.
- Un slalom spécial et un parcours d'habileté/descente libre à réaliser en ski alpin aux Orres.
- Des tests de capacités physiques (endurance, pliométrie, détente, vitesse, habileté) ainsi qu'un entretien de motivation au stade municipal sur le Roc d'Embrun.

2. **Un entretien individuel** d'environ 15 min aura lieu devant un jury, dont l'objectif est de dégager un profil de projet professionnel, de motivation et de faire connaissance avec le candidat.

Toutes les épreuves sont évaluées et notées par un **jury de professionnels.**

Pour des précisions sur les tests de pré-sélection :

<https://roadtoembrun.com/2021/09/27/inscription-en-biqualification-bois-ski-au-lad-pour-lannee-scolaire-2022-23/>

Pour **s'inscrire aux tests de pré-sélection**, renseigner le formulaire en ligne ici :

<https://forms.gle/varAFa5tzcRhadif8>

L'admission se fait après analyse des dossiers scolaires des candidats qui ont réussi les tests de pré-sélection. Sous la responsabilité de l'IA-DASEN des Hautes-Alpes, une commission préparatoire à l'affectation procédera au classement définitif des élèves en liste principale ou supplémentaire, en fonction des vœux des élèves, des résultats scolaires, et des résultats obtenus lors de la journée de positionnement.

Le lycée communique les résultats aux familles et aux établissements d'origine.

Les candidats retenus **formulent les vœux via le service en ligne affectation. Au besoin, la saisie se fera via l'établissement d'origine à l'aide du dossier papier.**

BAC PRO Boulanger Pâtissier,

CAP Boulanger

Lycée des métiers de l'industrie et de l'artisanat Jean Moulin, Port de Bouc

Mail : Ce.0130150t@ac-aix-marseille.fr - Tél : 04 42 06 24 03

Formation proposée : CAP Boulanger

Les modalités de candidature :

- **Du lundi 2 mai au vendredi 20 mai 2022 :**
 - o Les établissements d'origine transmettent au lycée Jean Moulin la liste des élèves intéressés par le CAP Boulanger sous statut scolaire.
- **Du lundi 30 mai au vendredi 3 juin 2022 :**
 - o Le lycée Jean Moulin communique aux établissements d'origine les convocations aux entretiens.
- **Du 7 juin au 10 juin 2022 :**
 - o Entretiens. Durée 15 minutes. Commission composée de représentants de l'établissement. Une grille individuelle d'évaluation mentionnera l'avis pour chaque élève vu en entretien.
- **Lundi 13 juin 2022**, deux communications par le lycée :
 - o Aux établissements d'origine des candidats, les avis pour information aux familles
 - o A la DSDEN, le classement des élèves en liste principale et en liste complémentaire pour saisie

En amont de cette procédure, le proviseur du lycée aura communiqué les attendus et exigences de cette formation.

De même, les établissements d'origine veilleront à informer les familles de ces modalités et de la nécessité de se présenter à l'entretien avec une photocopie des derniers bulletins scolaires et une lettre de motivation de l'élève (10 lignes environ).

Lycée Hôtelier, Marseille

<http://www.lyc-hotelier.ac-aix-marseille.fr/spip2/> - Tel. 04 91 73 47 81

Mail : ce.0132974m@ac-aix-marseille.fr

Formations proposées : CAP Boulanger / Bac pro Boulanger – Pâtissier

Les modalités de candidature :

- **Du lundi 2 mai au mercredi 18 mai 2022 :**
 - o Les établissements d'origine transmettent au lycée hôtelier la liste des élèves intéressés par la 2nde professionnelle famille des métiers de l'alimentation (Bac Pro Boulanger – Pâtissier) ou la 1^{ère} année du CAP Boulanger accompagnées de leurs dossiers de candidatures complétés et des Bulletins scolaires de 3^{ème} de l'élève, le tout, exclusivement par mail.
- **Du lundi 23 mai au mercredi 25 mai 2022 :** le lycée hôtelier communique aux établissements d'origine les convocations aux entretiens.
- **Du lundi 30 mai au vendredi 3 juin 2022 :** des entretiens d'une durée de 15 minutes se tiennent devant une commission composée de deux représentants de l'établissement. Une grille individuelle d'évaluation, mentionnant l'avis porté sera renseignée pour chaque élève vu en entretien.
- **Mardi 07 juin 2022 au plus tard**, le lycée hôtelier communique :
 - o Les avis portés pour information des familles aux établissements d'origine des candidats,
 - o Le classement des élèves en liste principale et liste complémentaire à la DSDEN pour saisie

En amont de cette procédure, le proviseur du lycée hôtelier aura communiqué les attendus et exigences de ces formations.

Le proviseur du lycée hôtelier restera vigilant quant à la mixité du public bénéficiant d'un avis favorable.

Les établissements d'origine veilleront à informer les familles de cette procédure et de la nécessité de se présenter à l'entretien avec une photocopie des derniers bulletins scolaires de 3^{ème} et le carnet de correspondance.

BAC PRO Conducteur Transport Routier Marchandises

CAP Conducteur Livreur de marchandises

CAP Conducteur Routier Marchandises

À l'issue des sélections, les lycées communiquent le classement des élèves en liste principale et liste complémentaire à la DSDEN pour saisie.

LP La Floride, Marseille

<http://www.lyc-floride.ac-aix-marseille.fr/spip/> - Tel. 04 95 05 35 35

Bac Pro Conducteur Transport Routier Marchandises (CTRM)
CAP « Conducteur livreur de marchandises »
CAP « Conducteur routier marchandises »

Communication aux établissements de la procédure à suivre et du dossier à fournir le 21 février 2022.

Date limite de dépôt des dossiers : **vendredi 8 avril 2022**

Entretiens individuels (ou étude du dossier si la situation sanitaire l'oblige) **à partir de mi-mai.**

Nécessité de présenter une pièce d'identité en cours de validité.

LP Paul Héraud, Gap

<https://www.atrium-sud.fr/web/lp-paul-heraud-050001> - Tel. 04 92 53 74 84

Bac Pro Conducteur Transport Routier Marchandises (CTRM)

Se renseigner auprès de l'établissement directement

LP Les Alpilles, Miramas

<http://www.lyc-alpilles.ac-aix-marseille.fr/spip/> - Tel. 04 90 58 02 95

Bac Pro Conducteur Transport Routier Marchandises (CTRM)
CAP « Conducteur livreur de marchandises »

Date limite de dépôt des dossiers : **vendredi 8 avril 2022**

Epreuves et entretiens individuels **début mai.**

LP Alexandre Dumas, Cavailon

<http://www.lyc-dumas.ac-aix-marseille.fr/spip/> - Tel. 04 90 06 34 50

Bac Pro Conducteur Transport Routier Marchandises (CTRM)
CAP « Conducteur livreur de marchandises »

Date limite de dépôt des dossiers : **vendredi 6 mai 2022**

Les entretiens se dérouleront durant la **semaine du 16 au 20 mai 2022**

Se renseigner auprès de l'établissement directement pour plus de renseignements

LP Domaine d'Eguilles, Vedène

<http://www.domaine-eguilles.fr/> - Tel. 04 90 31 07 15

Bac Pro Conducteur Transport Routier Marchandises (CTRM)

CAP « conducteur livreur de marchandises »

Date limite de dépôt des dossiers : **17 mai 2022**

Entretiens : **23-24-25 mai 2022**

Se renseigner auprès de l'établissement directement pour plus d'informations.

4. Affectation en 2^{de} générale et technologique et 2^{de} spécifique

Sectorisation en 2^{de} GT

↳ Cas général

L'affectation en 2^{de} GT en lycée public est prononcée dans le lycée de secteur. Pour connaître le lycée de secteur, veuillez-vous connecter sur le site de la DSDEN du département concerné ou vous rendre sur [cette carte interactive](#)

L'affectation dans le lycée de secteur se fait sur un **code vœu générique**, et ne porte pas sur les enseignements optionnels (au choix, général et/ou technologique). La famille peut **mentionner à titre indicatif sur la fiche vœux d'affectation une préférence** pour des enseignements optionnels. L'enseignement optionnel sera attribué par le lycée d'accueil uniquement lors de l'inscription administrative. Pour les élèves en double sectorisation, les familles sont fortement incitées à formuler les vœux dans les deux lycées de secteur.

↳ Cas dérogatoire

Il est possible de formuler un vœu sur un autre établissement que celui de secteur dans le cadre de demandes de dérogation (cf. ci-après). Il est cependant **impératif**, afin de garantir une place à l'élève, que le **dernier vœu exprimé** porte sur l'**établissement de secteur** correspondant à l'adresse de la résidence principale de la famille.

↳ Attention

Certaines classes de seconde GT présentant des dispositifs pédagogiques particuliers relèvent d'un recrutement non sectorisé. Leurs capacités d'accueil sont limitées. (*Voir la liste et la procédure dans le paragraphe « Affectation dans les 2^{de} non sectorisées »*).

↳ Redoublement ou maintien

La saisie dans Affelnet - Lycée de tous les élèves devant effectuer un redoublement ou un maintien en seconde est obligatoire.

N.B. : L'affectation en **lycée agricole** relève aussi de la procédure Affelnet-Lycée en coordination avec la **Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région PACA (DRAAF)**.

Continuité de parcours collège – lycée

Les élèves ayant suivi l'expérimentation **ECLA** (enseignement conjoint des langues anciennes) au collège et qui désirent poursuivre cet enseignement au lycée doivent le signaler auprès de leur chef d'établissement d'origine qui enverra la liste des élèves concernés à la DSDEN (IEN IO).

Les demandes seront examinées dans le cadre de la procédure de dérogation, après affectation des élèves du secteur.

Un élève peut bénéficier d'une affectation dans un lycée autre que son lycée de secteur au titre de la continuité pédagogique de la LVB. Le collège d'origine envoie à la DSDEN (IEN IO) la liste des élèves concernés.

Dérogation de secteur pour l'entrée en 2de GT

➤ **Ordre de priorité** pour l'octroi des dérogations pouvant donner lieu à bonification :

1. Élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps (validé par la commission médicale).
2. Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (validé par la commission médicale)
3. Élève boursier au mérite ou boursier sur critères sociaux
4. Élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement demandé
5. Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité
6. Élève devant suivre un parcours scolaire particulier : cela concerne les élèves souhaitant se diriger vers un bac STI2D, et celles pour une LVC rare (allemand, hébreu, arabe, japonais, portugais, russe, chinois, coréen) non proposées dans leur lycée de secteur.
7. Convenances personnelles

➤ **Motifs de dérogation et nombre de demandes**

La famille a la possibilité d'indiquer plusieurs motifs pour un même vœu (par exemple boursier et rapprochement de fratrie). Les familles peuvent formuler une demande de dérogation pour chacun des vœux de 2de GT. **Seul un dernier vœu sur lycée de secteur garantit une affectation au premier tour.**

➤ **Modalités**

LA FAMILLE remplit la fiche « **demande de dérogation de secteur scolaire à l'entrée en 2de GT** » (1 fiche par vœu de lycée hors secteur – annexe dans ce BA) en rappelant ses vœux et en précisant les motifs. Toutes les pièces justificatives doivent être jointes à cette fiche. La demande est à remettre à l'établissement d'origine.

Dans le 13 et le 84 : les fiches de dérogation et pièces justificatives sont conservées par l'établissement d'origine et peuvent être demandées par la DSDEN pour vérification.

Dans le 05, 04 : les fiches de dérogation et pièces justificatives sont envoyées à la DSDEN pour vérification.

L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE : le chef d'établissement d'origine **valide les informations établies** pour chaque famille sollicitant une dérogation. La saisie est effectuée conformément aux instructions du guide « modalités pratiques » qui sera diffusé à l'ouverture d'Affelnet.



Pour les critères « **handicap** » et « **prise en charge médicale importante** », la constitution et l'envoi d'un dossier à la direction des services départementaux de l'éducation nationale est obligatoire pour obtenir l'avis de la commission médicale du département d'origine à l'issue de laquelle l'IA-DASEN pourra décider d'une affectation prioritaire (voir fiche « contrôle médical » en annexe dans ce BA).

↳ Traitement des dérogations

Dans tous les cas, les élèves du secteur sont affectés prioritairement. Les demandes de dérogation sont **satisfaites dans la mesure des places disponibles.**

Affectation dans les 2des non sectorisées

L'affectation dans une 2nde GT non sectorisée ne fait pas l'objet d'une demande de dérogation. Les capacités d'accueil de ces 2ndes sont limitées ce qui ne garantit donc pas la satisfaction de la demande : **un vœu générique sur le lycée de secteur est absolument nécessaire.**

Plusieurs types de secondes non sectorisées sont proposés dans notre académie :

- **Les 2^{ndes} à recrutement particulier** qui prévoient la passation de **tests** et/ou d'**entretiens** (*se reporter aux fiches correspondantes dans ce BA*) :
 - 2^{nde} Sciences et techniques du théâtre de la musique et de la danse (**S2TMD**)
 - 2^{nde} **internationale**
 - 2^{nde} **de l'école internationale-PACA de Manosque et cursus européen de l'EI-PACA**
 - 2^{nde} franco-allemande (vers l'**ABIBAC**)
 - 2^{nde} franco-italienne (vers l'**ESABAC**)
 - 2^{nde} franco-espagnole (vers **BACHIBAC**)
 - 2^{nde} section sportive ski alpin du lycée Honorat de Barcelonnette effectue une évaluation du niveau sportif préalable à l'admission

- **Les 2^{ndes} GT qui permettent la découverte de formation en arts appliqués ou dans le domaine agricole** :
 - CCDES : création et culture design (6 heures)
 - EATDD : écologie, agronomie, territoire et développement durable (en lycée agricole).

- **La 2^{nde} spécifique STHR** sans recrutement particulier

Les sections européennes ne font pas l'objet d'une affectation spécifique hors secteur mais d'un motif pour convenances personnelles

2^{nde} du Bac Sciences et techniques du théâtre de la musique et de la danse (S2TMD)

INFORMATION DES CANDIDATS

Cette formation est proposée au **lycée Thiers à Marseille (musique).**

L'entrée en 2^{nde} n'est pas spécifique, elle est alignée sur la 2^{nde} générale et technologique classique avec la possibilité de choisir l'enseignement optionnel « culture et pratique de la musique » pour le lycée Thiers (ou de la danse ou du théâtre selon l'offre de formation des établissements). Ce bac sanctionne à la fois une formation générale commune à toutes les séries technologiques et des connaissances spécifiques liées à la série avec des études musicales de haut niveau.

Il conduit principalement aux métiers de la musique et aux carrières de compositeur et d'instrumentiste.

Le recrutement est assuré par le Conservatoire national à rayonnement régional Pierre Barbizet.

Modalités d'admission

Les demandes de préinscription doivent se faire auprès du Conservatoire national de Région :

Contact : Mme BATTINI, chargée des dossiers des élèves au Conservatoire Tel : 04.91.55.35.09 Mail : anne.battini@conservatoiredemarseille.fr. **Retrait et dépôt des dossiers : Dates et modalités de candidature non communiquées à ce jour**

Les tests musicaux obligatoires (instrument ou chant) sont **organisés par le Conservatoire mi-juin**. Il est demandé un niveau minimum équivalent à une fin de second cycle de conservatoire.

La fiche dialogue et le dossier d'affectation fin de 3^e doivent être remplis **en parallèle**. L'élève doit obtenir **une décision d'orientation** vers une seconde GT ou seconde spécifique.

Ces sections, au nombre de places limité, doivent figurer en première position parmi les vœux formulés.

Saisie des vœux et transmission des listes : la saisie est assurée par l'établissement d'origine ou par la famille par l'intermédiaire des Téléservices.

Après les épreuves de sélection, le lycée Thiers transmet la liste des élèves retenus aux établissements d'origine qui vérifient que les élèves ont bien obtenu une décision d'orientation vers la seconde GT ou seconde spécifique, et dans ce cas saisissent le vœu correspondant.

Les listes sont également transmises par le lycée d'accueil à la Direction des Services Académiques de l'Education Nationale. Un traitement spécifique sera réalisé pour assurer leur affectation

Lycée Thiers 5, place du lycée 13232 Marseille cedex 1 04.91.18.92.18	Conservatoire National de Région 2, place Carli 13231 Marseille Cedex 1 04.91.55.35.74
--	---

5. Affectation en 2nde Binationale

Abibac: franco-allemande

Esabac : franco-italienne

Bachibac: franco-espagnole

La section binationale permet la délivrance simultanée du baccalauréat français et du diplôme équivalent du pays concerné. Les élèves qui l'obtiennent peuvent accéder à l'enseignement supérieur français et à l'enseignement supérieur du pays concerné.

Les dates limites de dépôt des dossiers sont mentionnées lorsqu'elles sont connues. Nous vous invitons à contacter l'établissement dans le cas contraire.

Les modalités exposées pourront faire l'objet d'adaptation si les contraintes sanitaires l'imposent.

La section franco-allemande : ABIBAC

Il prépare l'obtention simultanée du baccalauréat français général et de l'Abitur allemand dans les lycées. Vous trouverez les informations correspondantes dans les liens ci-dessous :

Lycée Georges Duby, Luynes – Tél. 04 42 60 86 00

http://www.lyc-luynes.ac-aix-marseille.fr/spip/sites/www.lyc-luynes/spip/IMG/pdf/2021_fiche_candidature_all.pdf

Limite dépôt dossier lundi 18 mars 2022

Tests écrits : mercredi 30 mars 2022

Tests oraux : mercredi 30 et jeudi 31 mars 2022

Lycée Saint-Charles, Marseille - Tél. 04 91 08 20 50

<http://www.lyc-stcharles.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?article1627>

Limite dépôt de dossier samedi 12 mars 2022

Tests oraux : du lundi 25 au vendredi 29 avril 2022

Lycée Ismaël Dauphin, Cavailon - Tél. 04 90 71 09 81

<http://www.lycee-ismael-dauphin.fr/http-www-lycee-ismael-dauphin-fr-section-abibac>

Limite dépôt dossier vendredi 28 mars 2022

Entretiens oraux : à partir du lundi 30 mars 2022 (dossier à télécharger sur le site du lycée)

La section franco-italienne : ESABAC

Il prépare à l'obtention simultanée du Bac français général et de l'Esame di stato italien dans les lycées mentionnés ci-dessous :

Lycée André Honorat, Barcelonnette - Tél. 04 92 80 70 10 - <http://lyc-honorat.ac-aix-marseille.fr/spip/>

Conditions d'entrée en Esabac au Lycée Honorat à Barcelonnette :

- **Entrée en 2nde Esabac** : niveau A2 en italien requis. Prendre contact avec l'établissement pour avoir un entretien avec Mme Leick, professeure référente Esabac et M. Meunier, professeur Esabac, avant la **demande d'inscription au sein du Lycée à partir du 30 mai 2022**. Si accord de Mme Leick, et pour les élèves hors secteur de Barcelonnette, une dérogation sera à demander auprès de l'inspection académique du 04.
- **Entrée en 1ère Esabac** après une 2nde générale non Esabac : Recrutement exceptionnel possible après entretien avec Mme Leick et M. Meunier (mêmes conditions que ci-dessus).

Lycée Paul Arène, Sisteron - Tél. 04 92 61 02 99 - www.lyc-arene.ac-aix-marseille.fr

Réunion d'information le **lundi 7 mars 2022 à 18h**. renseignements au 06.22.26.39.82

Limite dépôt dossier **lundi 16 mai 2022** (dossier à retirer auprès du secrétariat du lycée)

Entretien en italien : **entre le lundi 23 mai et le vendredi 3 juin 2022**

Lycée Honoré Romane, Embrun - Tél. 04 92 43 11 00 - www.lyc-romane.ac-aix-marseille.fr

Limite dépôt dossier **vendredi 13 mai 2022** – Recrutement sur dossier

Lycée Marcel Pagnol, Marseille : - Tél. 04 91 87 64 00 - www.lyc-pagnol.ac-aix-marseille.fr

Dates non communiquées à ce jour

Lycée René Char, Avignon - Tél. 04 90 88 04 04 - <http://www.lyc-char.ac-aix-marseille.fr/spip/>

Limite dépôt dossier **mardi 17 mai 2022** – Recrutement sur dossier

Lycée de l'Arc, Orange - Tél. 04 90 11 83 00 - <https://www.atrium-paca.fr/web/lgt-arc-841011/accueil>

Limite dépôt dossier **mercredi 18 mai 2022**

La section franco-espagnole : BACHIBAC

Il prépare à l'obtention simultanée du Bac français général et du Bachillerato espagnol dans les lycées :

Lycée Émile Zola, Aix-en-Provence - Tél. 04 42 93 87 00

<http://www.lyc-zola.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?rubrique123>

Limite dépôt de dossier **vendredi 8 avril 2022**

Tests : **dates non communiquées à ce jour (fin mai)**

La Ciotat : La Méditerranée - Tél. 04 42 08 80 20

<https://www.atrium-paca.fr/web/lpo-mediterranee-136001/accueil1>

Limite dépôt de dossier **vendredi 08 avril 2022**

Tests : **le mercredi 18 mai 2022** (voir fiche BACHIBAC 2022 sur le site de l'établissement)

Lycée Saint Charles, Marseille - Tél. 04 91 08 20 50

<http://www.lyc-stcharles.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?rubrique152>

Limite dépôt de dossier **lundi 25 avril 2022**

Tests oraux : **du mardi 10 mai au vendredi 13 mai 2022**

Lycée Jean Lurçat, Martigues - Tél. 04 42 41 31 80

<http://www.lyc-lurcat.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?article872>

Limite dépôt dossier **6 mai 2022 12h dernier délai**

Entretiens prévus **fin du mois de mai 2022**

Lycée Théodore Aubanel, Avignon - Tél. 04 90 16 36 00

<http://www.lyc-aubanel.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?rubrique130>

Date limite de dépôt du dossier **le lundi 2 mai 2022**

Date de l'entretien **le mercredi 1^{er} juin 2022**

Pour plus d'informations, consulter le site internet de l'établissement :

Procédure : admission sur dossier suivi éventuellement d'un entretien

Se renseigner auprès des établissements (dossier, dates limites).

Ces sections, au nombre de places limitées, doivent figurer en première position parmi les vœux formulés.

➤ **La saisie des vœux** : après les épreuves de sélection, le lycée d'accueil transmet la liste des élèves retenus aux établissements d'origine. Ces derniers vérifient que **les élèves ont bien obtenu une décision d'orientation vers la seconde GT**. Dans ce cas, les familles peuvent saisir le vœu correspondant en 1^{er} vœu sur le service en ligne Affectation. Si les familles sont éloignées du numérique ou ne souhaitent pas utiliser le service en ligne, les établissements d'origine saisiront ce vœu sur Affelnet.

➤ **Les listes principales et complémentaires sont également transmises par le lycée d'accueil, à la direction des services départementaux de l'éducation nationale.**

Les avis d'affectation sont adressés selon les instructions académiques.

Affectation en 1^{re} ESABAC STMG

Lycées Paul Cézanne / Emile Zola, Aix-en-Provence - Tél. Cézanne : 04 42 17 14 00 / Tél. Zola : 04 42 93 87 00 - <http://www.lyc-zola.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?article2024>

Ce dispositif s'inscrit désormais dans une politique de réseau qui associe les lycées Cézanne et Zola.

Il est **accessible à tout élève bénéficiant d'une orientation en 1^{ère} STMG**.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez les lycées Zola ou Cézanne.

Lycée Ismaël Dauphin, Cavailon – Tél. 04 90 71 09 81

<http://www.lycee-ismael-dauphin.fr/section-binationale-franco-italienne-technologique-esabac>

Les modalités d'accès à cette section sont les suivantes :

- Date limite de dépôt du dossier de candidature : **vendredi 8 avril 2022** (dossier à télécharger sur le site du lycée)
- Date des entretiens : **à partir du lundi 25 avril 2022** au lycée Ismaël Dauphin (dossier à télécharger sur le site du lycée).

Les élèves de la section ESABAC sont prioritaires à l'internat du lycée.

6. Affectation en 2^{de} internationale Anglais – Espagnol – Italien - Chinois

Préparation au Baccalauréat général avec option internationale du baccalauréat (O.I.B)

- Section **ANGLAIS**
 - Lycée Georges Duby (13) Aix-Luynes
 - Lycée Saint Charles (13) Marseille
 - Lycée Marseilleveyre (13) Marseille
- Sections **ESPAGNOL, ITALIEN, ARABE** Lycée Marseilleveyre (13) Marseille
- Section **CHINOIS** Lycée Mistral (84) Avignon
- Section **ALLEMAND, ANGLAIS, CHINOIS, ESPAGNOL, ITALIEN** Ecole EI – PACA, Manosque

Procédure

Ces sections sont ouvertes aux élèves de 3^e de collège - ou éventuellement aux élèves de 2^{de} (Français bilingues ou d'un excellent niveau dans la langue de la section, élèves étrangers ou binationaux).

Le recrutement se fait sur dossier et tests linguistiques (sauf pour les élèves ayant effectué leur scolarité de collège en section internationale).

Ces sections, au nombre de places limitées, doivent figurer en **première position parmi les vœux formulés**.

La saisie des vœux est assurée par les établissements d'origine (Affelnet) ou par les familles via le Service en ligne Affectation.

Après les épreuves de sélection, le lycée transmet la liste des élèves retenus aux établissements d'origine qui vérifient que **les élèves ont bien obtenu une décision d'orientation vers la 2^{de} GT**. Dans ce cas, l'établissement ou la famille (via le Service en ligne Affectation) saisit le vœu correspondant.

Les listes principales et complémentaires sont également transmises par le lycée d'accueil à la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

Les modalités exposées pourront faire l'objet d'adaptation si les contraintes sanitaires l'imposent.

Etablissements et calendriers

- **Lycée Georges Duby**, www.lyc-luynes.ac-aix-marseille.fr - Tél. : 04.42.60.86.00
Date limite de dépôt du dossier : **14 janvier 2022 (matin)**
Date du test écrit : **samedi 29 janvier 2022 (matin - l'horaire sera précisé sur la convocation)**
Dates de l'oral : **entre les 7 et 11 mars 2022 (le jour et l'heure seront précisés sur la convocation)**
Dossier téléchargeable sur <http://www.lyc-luynes.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?rubrique410>
- **Lycée St Charles**, www.lyc-stcharles.ac-aix-marseille.fr - Tél. : 04.91.08.20.50
Date limite dépôt des dossiers le 25 février. Dossier téléchargeable sur <http://www.lyc-stcharles.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?article1628>

Ecrits le samedi 12 mars 2022 - Oraux du lundi 4 avril au vendredi 8 avril 2022.

- **Lycée Marseilleveyre**, <http://www.lyc-marseilleveyre.ac-aix-marseille.fr/spip/> - Tél. : 04.91.17.67.00
 - **Section « anglais »** (réservés élèves domiciliés à Marseille) :
Retour dossier 25 février au plus tard. Epreuve écrite : 2 mars 2022 - Oraux du 30 mars au 1er avril 2022.
 - **Section « espagnol », « italien » et « arabe »** : Retour dossier 2 avril au plus tard. Ecrits et Oraux le mercredi 4 mai 2022.
Retour dossier par mail sur la boîte sections-inter-et-euro-lycmvr@ac-aix-marseille.fr en un seul fichier PDF. Dossier à télécharger sur le site du lycée sur <http://www.lyc-marseilleveyre.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?rubrique121>
- **Lycée Mistral**, <http://www.lyc-mistral-avignon.ac-aix-marseille.fr/spip/> - Tel : 04.90.80.45.00
Concerne uniquement les élèves ayant suivi la section internationale chinois en collège ou des élèves nouvellement arrivés en France parlant couramment le chinois. Transmission possible par voie postale ou électronique
Date limite de dépôt des dossiers le **vendredi 29 avril 2022**.
Entretien le **mercredi 04 mai 2022**
Dossier téléchargeable sur <http://www.lyc-mistral-avignon.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?article830>
- **L'école Internationale de Manosque**, <https://ecoleinternationalepaca.fr>
 - *Cursus d'enseignement international caractérisé par un enseignement dispensé à 50% dans la langue de section considérée.*
 - *Cursus d'enseignement européen (section anglophone) - pour élèves bilingues, enseignement dispensé à 80% en langue anglaise.*

L'EI-PACA **accueille prioritairement les enfants des personnels employés par « ITER Organization »**.
Quelques places peuvent être disponibles en 2de pour les élèves d'autres origines après étude du dossier scolaire et évaluation linguistique en lien avec la section demandée.

Pré-inscription sur le site de l'établissement du **4 février au 6 mars**

Dépôt des dossiers le **14 mars au plus tard**

Epreuves écrites **mercredi 30 mars et mercredi 6 avril**

Oraux admission le **mercredi 4 mai**

Dossier téléchargeable sur <https://ecoleinternationalepaca.fr/admissions>

7. Affectation en première générale, technologique et professionnelle

I - PRINCIPES ET PRIORITÉS DE L'AFFECTATION

Respecter la priorité d'affectation de la montée pédagogique des élèves : de 2^{de} Pro vers 1^{re} Pro ou de 2^d GT vers 1^{re} Techno.

Permettre cependant des parcours différents : changements de voie d'orientation (passerelles), de spécialités...

Rendre possibles des parcours promotionnels : Accès d'élèves titulaires de CAP en première professionnelle

✓ AFFECTATION EN PREMIÈRE PROFESSIONNELLE

Les priorités d'affectation sont les suivantes :

- **Affectation de droit pour les élèves de 2de professionnelle si la demande porte sur les mêmes champs, spécialité et établissement.**
- **Affectation sur places vacantes avec un barème classant** pour les élèves suivants :
 1. Élèves de 2de professionnelle, même champ, autre établissement. * Pour les familles de métiers, se reporter à la circulaire.
 2. Élèves de terminale CAP, même champ.
 3. Élèves de 2de GT, actuels doublant ou maintenus.
 4. Autres publics : Élèves de terminale CAP ou 2de professionnelle autre champ, 2de GT non doublant,
 5. 1re techno...

✓ AFFECTATION EN PREMIÈRE TECHNOLOGIQUE

Les priorités d'affectation sont les suivantes :

- **Élèves de 2de GT, conformément aux décisions d'orientation sur barème classant** :
Une priorité est accordée pour accéder en 1res technologiques aux élèves demandant une formation de leur établissement.
- **Élèves de 2de professionnelle ou de terminale CAP** : affectation sur places vacantes en fonction d'un barème classant.

N.B. Les IA-DASEN organisent chacun pour leur territoire les modalités d'acceptation des candidatures autres que celles mentionnées (cf. commission persévérance).

✓ AFFECTATION EN PREMIÈRE GÉNÉRALE

Il n'y a pas de saisie AFFELNET pour l'entrée en 1^{ère} générale.

Tout élève de 2nde GT bénéficiant d'une décision d'orientation en 1^{ère} Générale a vocation à poursuivre sa formation dans son lycée d'origine (priorité aux montants de 2nde).

Gestion de changement de lycée en 1^{ère} générale du fait d'enseignements de spécialité non disponibles dans le lycée fréquenté :

- **Lorsque l'enseignement de spécialité postulé fait l'objet d'une mutualisation effective entre les lycées d'un réseau d'établissements**, l'élève poursuit sa scolarité dans son lycée d'origine et bénéficiera de l'enseignement mutualisé. **Le changement de lycée ne se justifie pas.**
- **Lorsque l'enseignement postulé n'est pas mutualisé et à titre exceptionnel** un changement de lycée peut être demandé.
 - La recevabilité de la demande d'examen nécessite que la combinaison des 3 enseignements de spécialité choisis par la famille soit proposée par le lycée demandé.
 - La demande de la famille peut être prise en compte sous réserve de places vacantes proposées par le lycée d'accueil.

Les demandes de changement d'établissement se font par le biais du dossier « Demande de dérogation et de candidature à l'entrée en 1^{ère} générale » figurant en annexe. Ce dernier est à utiliser uniquement dans le cas d'un changement d'établissement dans le cycle terminal. Ces dossiers sont renseignés conjointement par l'établissement d'origine et la famille.

De la même façon, les élèves souhaitant changer d'établissement en terminale doivent utiliser le dossier « Dossier d'affectation en Terminale Générale et Technologique 2022 ». Ces dossiers sont renseignés conjointement par l'établissement d'origine et la famille.

Les modalités de traitement de ces demandes pour l'entrée en 1^{ère} générale sont sous la responsabilité des DASEN et seront précisées dans les compléments départementaux à ce B.A.

II - PROCÉDURE AFFELNET-LYCÉE

L'application AFFELNET- lycée est paramétrée de façon à respecter les priorités nationale et académique.

L'affectation via « Affelnet Lycée » est utilisée pour l'accès **en établissement public et certains établissements privés** en :

- **1^{re} professionnelle** (ou 1^{re} BMA, 1^{re} DT) : pour tous les élèves.
- **1^{re} technologique pour tous les élèves en établissement public. La procédure via AFFELNET s'applique également pour accéder à une formation dans l'établissement fréquenté en 2^{de}.**

Les familles souhaitant scolariser leur enfant dans un lycée privé sous contrat doivent se rapprocher de l'établissement au plus tôt. Les modalités d'affectation et d'inscription seront communiquées ultérieurement.

✓ AFFECTATION EN PREMIÈRE PROFESSIONNELLE

- ❖ **Élèves originaires de secondes professionnelles**, candidats à une première professionnelle dans le même établissement, pour la même spécialité : **l'accès est de droit**.
- ❖ **Élèves originaires de la voie professionnelle** (y compris de secondes professionnelles), candidats à une première professionnelle pour une autre spécialité, un autre établissement ou un autre champ : **affectation sur places restées vacantes à partir d'un barème classant**.

Dans cette situation :

- ✓ Dossier de candidature :

La famille formule 10 vœux au maximum sur la fiche de candidature « Affectation en 1^{re} technologique ou 1^{re} professionnelle pour les élèves originaires de la voie professionnelle » (en annexe), classés par ordre de préférence.

- ✓ Saisie des vœux et des données dans AFFELNET-lycée :

La saisie des vœux est effectuée par les établissements d'origine (cf. « guide des modalités pratiques », diffusé début juin).

- Le bonus 1^{er} vœu
- Les bonifications liées à la situation de Handicap ou médicale (le cas échéant)

- ❖ **Élèves originaires de la voie générale et technologique** : **affectation sur barème classant** selon les priorités définies supra.

Cas particulier des élèves issus de 2^{de} professionnelle commune et de 2^{de} professionnelle familles de métiers

- **Priorité à la sécurisation du parcours dans le même lycée** (voir dossier « Affectation en 1^{re} professionnelle pour les élèves originaires d'une seconde professionnelle famille de métiers ou d'une seconde professionnelle commune » en annexe)

- ✓ **Si une seule spécialité de 1^{ère} est proposée dans le lycée** : sous réserve de formuler le vœu, les élèves issus de 2^{de} professionnelle « famille de métiers » du lycée sont prioritaires.
- ✓ **Si plusieurs spécialités coexistent**, la famille formule par ordre de préférence autant de vœux que de spécialités proposées dans l'établissement fréquenté.

L'affectation est réalisée selon les critères suivants :

- Avis du chef d'établissement, suite au conseil de classe, valant bonification (profil de l'élève, motivation, perspectives de réussite) : il s'appuie essentiellement sur les activités pédagogiques et les démarches réalisées par l'élève pour consolider son projet d'orientation (recherches documentaires, JPO...)
- Affectation selon l'ordre des vœux et les avis dans la limite des capacités d'accueil de première.

La priorité doit être obligatoirement donnée sur l'un des vœux.

L'affectation en classe de première dépend donc prioritairement :

- De l'établissement de scolarisation en classe de seconde,
- De l'avis porté par le chef d'établissement d'origine après consultation de l'équipe pédagogique sur l'appréciation du travail pédagogique conduit en seconde,
- Des capacités d'accueil de l'établissement demandé.

Le barème classant n'intervient ensuite que pour traiter les demandes de changement de lycée, dans la limite des capacités d'accueil restées disponibles après affectation des élèves montant dans leur lycée d'origine.

✓ AFFECTATION EN PREMIÈRE TECHNOLOGIQUE

❖ **Élèves originaires de la voie générale et technologique** : saisie dans Affelnet Lycée de tous les élèves qui souhaitent poursuivre en 1^{re} technologique (y compris dans le même établissement)

✓ Dossier de candidature :

Pour les élèves de 2^d GT, utiliser la fiche dialogue et le dossier d'affectation fin de 2^d GT

La famille formule **10 vœux** au maximum classés par ordre de préférence

✓ Avis du conseil de classe :

La fiche dialogue fin de 2^d GT portant sur les voies d'orientation doit mentionner la proposition du conseil de classe validée par le chef d'établissement.

✓ Saisie des vœux et des données dans Affelnet Lycée :

La saisie des vœux est effectuée par les établissements d'origine. (Cf. le « guide des modalités pratiques », diffusé à l'ouverture d'Affelnet).

✓ Bonus dans Affelnet Lycée :

- Le bonus 1^{er} vœu
- Les bonifications liées à la situation de Handicap ou médicale (le cas échéant)

❖ **Élèves originaires de la voie professionnelle ou titulaire d'un CAP** : affectation sur barème classant selon les priorités définies supra. (Dossier « Affectation en 1^{re} technologique ou 1^{re} professionnelle pour les élèves originaires de la voie professionnelle » en annexe)

N.B. Les IA-DASEN organisent chacun pour leur territoire les modalités d'acceptation des candidatures autres que celles mentionnées (cf commission persévérance).

III - AFFECTATION – NOTIFICATION – INSCRIPTION

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

L'IA-DASEN peut organiser une commission départementale d'affectation et arrête les décisions d'affectation.

NOTIFICATIONS ET INSCRIPTIONS

Les résultats de l'affectation sont accessibles aux établissements d'origine, d'accueil et aux CIO via l'application Affelnet.

Les établissements d'accueil publics doivent **éditer et envoyer aux familles** le plus rapidement possible les **notifications officielles** d'affectation, signées par l'IA-DASEN.

Ils procèdent à l'**inscription** des élèves dans les délais impartis (cf. calendrier des procédures).

Les établissements d'origine transmettent les dossiers des élèves affectés aux établissements d'accueil dès connaissance de l'affectation.

IV – AFFECTATION SPECIFIQUE

BREVET DES MÉTIERS D'ART (BMA)

Accessible aux titulaires d'un CAP de même spécialité.

Lycée Léonard de Vinci, Marseille – Tél. 04 91 14 01 40 - <http://www.lyc-devinci.ac-aix-marseille.fr/spip/>

- En 1^{er} BMA BIJOU option bijouterie – joaillerie
- En 1^{er} BMA HORLOGERIE

Les tests probatoires pour les filières ci-dessus auront lieu **le 11 mai 2022**. L'établissement d'origine procède à l'inscription de l'élève aux tests de sélection, par l'intermédiaire du document transmis par le lycée Léonard de Vinci.

Une session de rattrapage sera prévue pour les élèves absents (sur justificatif). L'information sera diffusée après les vacances d'hiver à tous les établissements, par l'établissement d'accueil.

Le lycée communique les résultats aux familles et aux établissements d'origine. Il transmet également le classement des élèves en liste principale et liste supplémentaire à la DSDEN pour saisie.

LP Domaine d'Eguilles, Vedène – Tél. 04 90 31 07 15 - <http://www.domaine-eguilles.fr/>

- En 1^{er} BMA Graphisme-Décor option décorateur de surfaces et de volumes

Les élèves intéressés doivent le signaler à leur établissement d'origine. Celui-ci contacte le LP afin de les inscrire.

Dates et modalités de candidature non communiquées à ce jour

DIPLÔME DE TECHNICIEN (DT)

LP La Calade, Marseille – Tél. 04 91 65 86 50 - <http://www.lyc-calade.ac-aix-marseille.fr/spip/>

- En 1^{er} DT métiers du spectacle et de l'habillement

Accessible aux titulaires d'un CAP ou Bac pro Métier de la mode ou autres parcours.

S'adresser à l'établissement pour toute demande d'information et pour obtenir le dossier de candidature.

Date limite de réception du dossier : à déterminer

8. Seconde « FAMILLES DE MÉTIERS » Accompagnement à l'orientation et affectation en 1^{ière} professionnelle

Objet : **accompagnement des élèves dans le cadre de la mise en œuvre des familles de métiers**

Référence : arrêté ministériel du 15/04/19 – JO du 19/05/19 « Définition des familles de métiers ».

Éléments de contexte

Mise en place en classe de seconde professionnelle, la famille de métiers s'inscrit dans une logique de parcours de l'élève.

Définie nationalement, une famille de métiers regroupe les compétences professionnelles communes aux spécialités de baccalauréat d'un même domaine qui la composent. Elle vise à améliorer la transition entre la classe de troisième et le lycée professionnel en rendant les choix d'orientation plus simples et plus flexibles pour conforter ou infléchir le parcours de formation du jeune.

Cette organisation nouvelle permet **d'acquérir les premières compétences professionnelles utiles dans un secteur**, de **se professionnaliser** et surtout **d'affirmer progressivement un choix d'orientation sur l'ensemble de l'année de seconde**.

14 familles de métiers sont mises en œuvre :

- Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics
- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique
- Métiers de la relation client
- Métiers de l'aéronautique
- Métiers des industries graphiques et de la communication
- Métiers de l'hôtellerie-restauration
- Métiers de l'alimentation
- Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
- Métiers de la beauté et du bien-être
- Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules
- Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels
- Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement
- Métiers des transitions numérique et énergétique
- Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées

Accompagnement à l'orientation des élèves en seconde famille de métiers

Au terme de la classe de seconde, l'élève poursuivra son cycle de formation dans une classe de première professionnelle d'une des spécialités de la famille des métiers dont il est issu.

Il convient donc **au cours de l'année de seconde d'accompagner chaque jeune dans l'élaboration du choix de spécialité de baccalauréat**.

Dès la rentrée scolaire, et notamment lors de la période spécifique d'intégration définie dans la circulaire n°2016-055 du 29 mars 2016 :

- Des entretiens de positionnement sont organisés afin de prendre connaissance des élèves, de leurs acquis et de leurs souhaits d'orientation,
- La découverte des différents métiers de la famille peut être amorcée par des visites d'entreprise et/ou des interventions de professionnels dans les classes.

Durant les temps d'enseignement, l'élève met en œuvre des compétences afférentes aux différents métiers de la famille et les diplômes inhérents. Les enseignants s'attacheront à travailler les compétences communes aux différents baccalauréats en les mettant en œuvre au travers de projets qui permettront d'aborder les différents champs professionnels. Une partie de l'horaire de l'accompagnement renforcé peut être utile pour travailler l'orientation des élèves.

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) jouent un rôle essentiel. Ces mises en situation en entreprise doivent être l'occasion pour l'élève soit de conforter son choix initial soit de le faire évoluer à la faveur des expériences professionnelles vécues.

Les PFMP permettront également aux élèves de s'immerger dans des contextes professionnels méconnus, d'enrichir des représentations initialement stéréotypées des métiers, de conforter leur projet professionnel. Des entretiens individuels menés par les enseignants aideront l'élève à préciser son projet, permettront de s'assurer de la pertinence du lieu de PFMP et des activités qui seront confiées à l'élève par le tuteur au regard de son profil. A l'issue de la PFMP un bilan avec l'élève doit être conduit pour analyser les compétences acquises et l'accompagner au mieux dans son projet professionnel.

Les visites d'entreprises, les rencontres avec les professionnels, l'adaptation possible des PFMP en classe de seconde concourent à découvrir les différents secteurs d'activités et à consolider le choix d'orientation du jeune. L'élève, à l'issue de la seconde pourra également poursuivre sa formation par la voie de l'apprentissage.

Les sections européennes à l'issue d'une seconde "famille de métiers »

Les élèves qui entrent en seconde professionnelle « famille de métiers » ont la possibilité de poursuivre en première en « section européenne » si la spécialité choisie propose cette option.

Procédure d'affectation à l'issue de la seconde « famille de métiers »

La procédure doit permettre de sécuriser le parcours des élèves dans leur établissement d'origine tout en donnant à ceux qui le souhaitent la possibilité de demander un changement d'établissement pour suivre une formation qui ne serait pas proposée où ils sont scolarisés en seconde.

Par conséquent, l'affectation est de droit dans l'établissement d'origine si la demande porte sur les spécialités de baccalauréat professionnel proposées dans cet établissement.

Principes et priorités d'affectation

Si une seule spécialité de 1^{ère} est proposée dans le lycée : sous réserve de formuler le vœu, les élèves issus de 2^{nde} professionnelle « famille de métiers » du lycée sont prioritaires.

Si plusieurs spécialités coexistent, la famille formule par ordre de préférence autant de vœux que de spécialités proposées dans l'établissement fréquenté.

L'affectation est alors réalisée selon les critères suivants :

- Avis du chef d'établissement, suite au conseil de classe, valant bonification (profil de l'élève, motivation, perspectives de réussite) : il s'appuie essentiellement sur les activités pédagogiques et les démarches réalisées par l'élève pour consolider son projet d'orientation (recherches documentaires, JPO...)
- Affectation selon l'ordre des vœux et les avis dans la limite des capacités d'accueil de première.

La priorité doit être obligatoirement donnée sur l'un des vœux.

L'affectation en classe de première dépend donc prioritairement :

- De l'établissement de scolarisation en classe de seconde,
- De l'avis porté par le chef d'établissement d'origine après consultation de l'équipe pédagogique sur l'appréciation du travail pédagogique conduit en seconde,
- Des capacités d'accueil de l'établissement demandé.

Le barème classant n'intervient ensuite que pour traiter les demandes de changement de lycée, dans la limite des capacités d'accueil restées disponibles après affectation des élèves montant dans leur lycée d'origine.

Annexe : préconisations complémentaires par famille de métiers

Métiers de la relation client

Les situations professionnelles, les échanges avec divers intervenants, les actions de terrain, les jeux de rôle qui en découlent participent à cette découverte.

En classe de seconde, deux périodes de trois semaines chacune, sont proposées pour les trois spécialités. Sachant que les métiers de l'accueil sont bien souvent présents dans les métiers du commerce et de la vente (par exemple dans la grande distribution), un seul lieu peut permettre d'aborder deux spécialités.

Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique

Les activités sont reliées entre elles au sein de processus et d'opérations qui s'enchaînent chronologiquement et qui mobilisent, selon les scénarios, une ou plusieurs des trois spécialités de la famille.

Dans le respect des cinq domaines de compétences communes, les enseignants s'attacheront à la mise en œuvre d'une pédagogie de scénario, à la verbalisation et l'explicitation des activités par les élèves ainsi que l'utilisation d'un simulateur d'entreprise (Progiciel de Gestion Intégré)

Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics

En amont de la réalisation en atelier, les élèves vont travailler sur la partie des compétences communes liées à l'étude et la préparation de la réalisation. Ce travail est mené à partir de projets de construction sous format numérique en modélisation 3D (maquette BIM). La salle est alors organisée en îlots et est équipée de postes informatiques.

La maquette numérique permet de développer, pour une même compétence, des activités différentes en fonction des spécialités de BCP de la famille (gros-œuvre, peinture-revêtement, menuiserie métallique ou aluminium, travaux publics, patrimoine bâti)

Pour la partie réalisation, les élèves découvrent les gestes professionnels de la spécialité de l'établissement. Dans le cas où l'élève pense s'orienter vers une autre spécialité de BCP, il faudra en tenir compte lors du choix

de l'entreprise lors de la première PFMP. Un partenariat avec un établissement proposant la spécialité peut également être envisagé.

Métiers des industries graphiques et de la communication

La classe de première et de terminale permettra d'aborder ces compétences avec des niveaux de technicité et de complexité plus importants.

Les compétences communes à développer dès la classe de seconde nécessitent permettent de professionnaliser les élèves à partir d'une progression pédagogique commune et cohérente sur le cycle de formation. La démarche de projet permet de travailler les compétences communes de la famille de métiers par une approche « spiralaire ». Les élèves se détermineront progressivement vis-à-vis de leur choix d'orientation (découverte des options puis au fur et à mesure de l'année scolaire l'élève conforte son projet).

Métiers hôtellerie-restauration

La classe de seconde famille des métiers Hôtellerie-Restauration prépare des serveurs et des cuisiniers. Pour cela, une adaptation des contenus de formation a été opérée à partir des deux référentiels en vigueur. Il s'est agi en particulier d'identifier les compétences utiles et nécessaires aux emplois visés par ces deux certifications. Cette première année du cursus n'est donc en rien une année de découverte. Elle est d'emblée professionnalisante. Elle entend doter tous les élèves, quelle que soit la spécialité qu'ils choisiront à l'issue de la classe de seconde, d'un socle de compétences utiles et nécessaires pour la poursuite de leur professionnalisation.

L'élève peut ainsi tout au long de la classe de seconde construire son projet et faire un choix étayé entre ces deux spécialités. Par ailleurs, cette montée en compétences des élèves grâce à une meilleure connaissance des deux métiers, constituera à l'issue du parcours un atout supplémentaire pour celles et ceux qui se destineront à préparer un BTS Management en Hôtellerie Restauration.

Métiers de l'alimentation

À partir des activités de la boulangerie-pâtisserie, les élèves seront amenés à acquérir une partie des nombreuses compétences professionnelles communes aux trois baccalauréats professionnels de la famille. Pour les identifier, ils s'appuieront notamment sur l'expérience acquise dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel ainsi que sur la partie traiteur.

Ainsi, la nature, l'unicité ou la diversité des lieux de PFMP sera recherchée, en fonction de la maturité du projet professionnel.

Métiers de la beauté et du bien-être

Quels que soient les plateaux techniques (coiffure et/ou esthétique) présents au sein de l'établissement la mise en œuvre de compétences communes au travers d'activités se déroule sur l'un ou l'autre des plateaux techniques. Elle permet, dès la seconde, de professionnaliser les élèves pour l'un des deux métiers. Il n'est pas envisagé, pour un même groupe d'élèves, de travailler la moitié du temps sur le plateau esthétique et l'autre moitié sur le plateau coiffure.

Métiers de l'aéronautique

Baccalauréat professionnel aéronautique option avionique, option systèmes, option structure et aviation générale.

Cette seconde professionnelle leur permettra de découvrir les différents secteurs de l'aéronautique et de l'aviation générale et d'affirmer leur choix d'orientation. Une organisation destinée à donner le temps et les connaissances nécessaires, tout en se professionnalisant progressivement est proposée. La réalisation de projets permettra de proposer des activités situées aux interfaces des différents métiers. Par exemple, les élèves apprennent à exploiter des documents techniques, préparer et réaliser une intervention, effectuer des contrôles et des inspections ou adapter leur attitude professionnelle, des compétences aussi utiles en aéronautique qu'en aviation générale.

Grâce à l'organisation des activités pratiques en îlots - organisation qui n'est pas seulement structurelle, mais essentiellement pédagogique - et la démarche de projet, les élèves découvrent l'ingénierie concourante si prégnante dans toutes les entreprises. La prise en compte de la complexité du monde qui nous entoure implique d'accoutumer les élèves à ces modalités de travail et de réflexion.

Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment.

Les compétences développées sont communes aux métiers des études du bâtiment (économie de la construction, assistant en architecture) et du géomètre-topographe.

Les activités proposées sont issues de maquettes numériques 3D et sont du domaine des études de la construction, de l'architecture (conception de maquettes 3D, plans d'architecture, calculs de quantité...) et de la topographie (levé de terrain, études cadastrales...).

Les compétences communes acquises en classe de seconde font parties intégrantes des compétences à acquérir pour la spécialité de BCP choisie : TEB (Technicien d'études du bâtiment) et TGT (Technicien Géomètre-Topographe).

Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules

Cette famille des métiers regroupe les activités d'un même métier mais réalisées dans un environnement différent. En effet, les activités professionnelles des diplômés concernés sont communes : la préparation des opérations de maintenance, le diagnostic, l'intervention et la réception-restitution du matériel ou du véhicule. L'environnement est par contre différent : « l'objet technique » à maintenir est soit un matériel (agricole, de construction et de manutention ou d'espaces verts), soit un véhicule (une voiture particulière, un véhicule de transport routier ou un motorcycle). Suivant le type de matériels ou de véhicules, les futurs diplômés exerceront leurs activités dans des entreprises de distribution, de maintenance, de service ou de location.

La maintenance des matériels et des véhicules va connaître dans les prochaines années des transformations profondes, sous la pression de l'impératif environnemental, des évolutions technologiques et des changements de comportement des utilisateurs. Plus encore qu'aujourd'hui, les matériels et les véhicules de demain devront être propres, autonomes, partagés.

Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels

Les métiers de la production mécanique évoluent, se diversifient et permettent une prise en charge globale du besoin des clients, de la conception à la fabrication ou à l'assemblage d'ensembles mécaniques.

Dans le cadre de la réalisation d'un projet commun regroupant plusieurs procédés d'obtention, les élèves acquièrent les compétences professionnelles communes liées aux métiers de la production : décoder, préparer, suivre un mode opératoire, contrôler, communiquer ... La réalisation d'une même pièce sur différents plateaux techniques pourra donner lieu à des échanges entre les élèves sur différentes caractéristiques : durée de

fabrication, résistance, matière ...

Cette famille regroupe donc de nombreux métiers ainsi que des activités associées, permettant d'intervenir de manière collaborative conjointement ou successivement dans le cycle de vie d'un produit mécanique.

Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement

Outre les matériaux utilisés (le bois et ses dérivés), la seconde pro MAMA permet une approche globale des compétences communes : analyser, préparer, organiser, mettre en œuvre, contrôler et communiquer ainsi que la plupart des savoirs qui leur sont associés.

Les projets conduits permettront aux élèves d'appréhender des concepts, des processus, des méthodes, des règles de travail sur lesquels ils auront travaillé avec plusieurs enseignants. Mais ils permettront également de développer les notions de créativité, d'autonomie, de culture du compromis et l'esprit de synthèse pour atteindre un objectif technique dans un contexte sociétal donné

Métiers des transitions numérique et énergétique

Le secteur de l'énergie connaît une transformation rapide et profonde au niveau mondial. Dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique, le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique est une priorité pour de nombreux pays dans le monde.

La famille des métiers des transitions numérique et énergétique est mise en place afin d'anticiper les besoins en compétences, mais aussi répondre aux évolutions des métiers et relever le défi.

Pour cette seconde, des projets dans le secteur du bâtiment serviront de support à la conception des séquences pédagogiques. Ces projets pourront être des constructions neuves ou de rénovation, le contexte de la rénovation énergétique des bâtiments étant particulièrement propice au développement de compétences communes à la famille de métiers déclinées dans les différentes spécialités et options des diplômes (7 au total).

La maîtrise des technologies numériques est essentielle pour les acteurs de cette famille de métier : elle offre des possibilités inédites en matière de production, de distribution et de consommation d'énergie au travers des réseaux connectés, intelligents.

Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées

Les compétences communes à travailler en classe de seconde « famille de métiers PMIA » émergent du rapprochement entre les référentiels des diplômes (Bac Pro MSPC-PLP-PCEPC). L'ensemble des activités de cette famille des métiers consiste en la fabrication de produits innovants et personnalisés, répondant au concept d'usine 4.0. Il devient important d'optimiser la « chaîne élargie » (de la conception à la production) dans des délais maîtrisés tout en intégrant des innovations. Cette évolution nécessite de développer des activités technologiques en utilisant la robotique, la cobotique, l'information, l'automatisation, les capteurs, la mise en réseau... Cette nouvelle révolution industrielle est connectée, numérique, avec des outils tels que la simulation, la modélisation ou la virtualisation.

Pour cela, la classe de seconde constitue une année de professionnalisation, les activités professionnelles proposées devront être reprises en classe de première et terminale avec des niveaux de technicité et de complexité plus importants. La progression pédagogique s'attachera autour des 6 compétences communes en prenant appui sur des projets communs.

Liste des parcours magistère

Métiers de la relation client	Parcours: Transformer la voie professionnelle, Section : Famille des métiers de la relation client (education.fr)
Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique	Parcours : Transformer la voie professionnelle, Section : Famille des métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique (education.fr)
Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics	Parcours : Transformer la voie professionnelle, Section : Famille des métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics (education.fr)
Métiers des industries graphiques et de la communication	Parcours : Transformer la voie professionnelle, Section : Famille des métiers des industries graphiques (education.fr)
Métiers hôtellerie-restauration	Famille de métiers - Hôtellerie-Restauration (ac-versailles.fr) Parcours : Transformer la voie professionnelle, Section : Famille des métiers de l'hôtellerie et de la restauration (education.fr)
Métiers de l'alimentation	Parcours : Transformer la voie professionnelle, Section : Famille des métiers de l'alimentation (education.fr)
Beauté bien-être	Parcours : Transformer la voie professionnelle, Section : Famille des métiers de la beauté et du bien être (education.fr)
Métiers de l'aéronautique	Parcours : Transformer la voie professionnelle, Section : Famille des métiers de l'aéronautique (education.fr)
Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment.	Parcours : Transformer la voie professionnelle, Section : Famille des métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment (education.fr)
Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules	Parcours : Transformer la voie professionnelle, Section : Famille des métiers de la maintenance des matériels et des véhicules (education.fr)
Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels	Parcours : Transformer la voie professionnelle, Section : Famille des métiers de la fabrication mécanique (education.fr)
Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement	Parcours : Transformer la voie professionnelle, Section : Famille des métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement (education.fr)
Métiers des transitions numérique et énergétique	Parcours : Transformer la voie professionnelle, Section : Famille des métiers des transitions numérique et énergétique (education.fr)
Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées	https://tribu.phm.education.gouv.fr/portal/auth/pagemarker/4/cms/default-domain/workspaces/gt-filere-mspc-maintenance-des-systemes-de-production-connectes?scope=__nocache

9. Contrôle médical Orientation et affectation des élèves de 3^{ème} et de 2GT

VERS LA VOIE PROFESSIONNELLE

Il n'y a pas de bilan médical à caractère systématique en 3^{ème}.

Les chefs d'établissement devront **saisir les médecins de l'Education nationale dès la fin des conseils de classe du 2^{ème} trimestre** en leur remettant une liste nominative d'élèves dont les familles auront exprimé le choix d'une orientation vers un BAC Professionnel ou un CAP (intentions provisoires).

Les bilans médicaux devront être organisés suffisamment tôt afin de permettre une réelle concertation avec les familles.

Attention : Des vaccinations non obligatoires sont fortement recommandées pour quelques formations : se renseigner auprès des médecins de l'Education nationale.

L'évaluation médicale concerne :

- Les élèves présentant un trouble invalidant de santé pouvant restreindre leurs choix d'orientation professionnelle,
- Les élèves reconnus par la CDA-PH en situation de handicap pouvant restreindre leur orientation en filière professionnelle.

Les pièces à fournir pour la composition du dossier médical

➤ La fiche médicale d'aptitude, dûment renseignée par l'établissement (avec l'inscription des vœux validés à l'issue du conseil de classe), sur laquelle le médecin porte un avis :

- « Pas de contre-indication » à l'orientation envisagée : situation qui devra être la plus fréquente ;
- « Contre-indication » sur un ou plusieurs vœux formulés par l'élève ;
- Formulation de réserves sur les vœux de l'élève.

Cet avis médical contribue au dispositif d'accompagnement de l'élève dans ses choix d'orientation, notamment en informant le jeune et sa famille des « contraintes » médicales liées à certaines spécialités.

➤ La fiche de saisine de la commission médicale.

➤ La fiche contre-indications médicales, remplie et signée par la famille.

➤ Tout autre document ou courrier susceptible d'éclairer la commission médicale (certificat médical d'un spécialiste, notification MDPH, dernier GEVASCO, courrier de la famille...)

La commission départementale (département de l'établissement demandé) pourra être saisie afin de favoriser l'affectation en 1^{ère} CAP et en 2^{nde} PRO dans un lycée public dans les situations présentées ci-dessous. En fonction des éléments du dossier et des vœux formulés, la commission statuera sur l'octroi ou non d'un bonus lors de l'affectation. Quelles que soient les situations médicales ou de handicap, l'attribution d'un bonus n'est pas systématique.

Le bonus médical ne pourra être attribué que lorsque la situation médicale, et/ou le handicap, restreignent de façon significative le choix des formations professionnelles envisagées par l'élève.

↘ 1^{ère} situation : Mise en évidence d'une contre-indication médicale sur un ou plusieurs vœux

Il revient au chef d'établissement, ou à son représentant, d'en informer la famille par courrier comprenant la « contre-indication médicale ». Cette information doit être suivie d'une phase de dialogue.

À l'issue de cette phase de dialogue, le chef d'établissement adresse le dossier de l'élève à la direction des services départementaux de l'éducation nationale, en respectant le calendrier départemental des procédures d'orientation, pour examen par la **commission départementale des cas médicaux**. Il joint les indications médicales utiles à l'étude du dossier rédigées par le médecin de l'Education nationale, ou le médecin qui suit l'élève, sous pli confidentiel cacheté.

La commission pourra, à partir des éléments en sa possession, proposer une bonification sur les vœux pour lesquels il n'existe pas de contre-indication, bonification saisie par les services départementaux de l'éducation nationale et rendant l'affectation prioritaire, sous réserve de places disponibles.

Les familles sont invitées à formuler plusieurs vœux en diversifiant autant que possible les choix et en précisant la formation choisie ainsi que l'établissement souhaité.

↘ 2^e situation : Élèves en situation de handicap :

Les élèves reconnus en situation de handicap par la CDA-PH doivent faire l'objet d'une attention particulière avec une phase de dialogue et de concertation, bien en amont des dates limites pour la formulation des vœux, et si possible dès la classe de 4^{ème}.

Il semble opportun que le chef d'établissement d'origine prenne contact avec le chef d'établissement d'accueil demandé afin d'envisager la faisabilité du projet et éventuellement la mise en place d'un stage d'immersion.

Le projet d'orientation sera travaillé en Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS), une ou des propositions d'orientation seront rédigées dans le GEVASco et une priorité d'affectation éventuellement proposée dans le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation).

L'avis du médecin de l'Education nationale et/ou du médecin traitant sera joint, sous pli cacheté, au dossier adressé à la **commission départementale des cas médicaux** en respectant le calendrier départemental des procédures d'orientation.

Si l'élève en situation de handicap, reconnu par la MDPH est limité dans ses choix d'orientation professionnelle du fait de son handicap et si une phase de concertation a été menée, une priorité pourra être formulée.

Si la réflexion sur l'orientation n'a pas été menée à son terme dans le cadre du handicap, la commission départementale pourra ne pas prendre en compte les vœux.

VERS LA 2^e GT AVEC DÉROGATION DE SECTEUR

➤ Toute **demande de dérogation** pour une 2^e GT motivée pour raisons de santé, doit faire l'objet d'un bilan d'évaluation médicale réalisée par le médecin de l'Education nationale ou le médecin qui suit l'élève. Toute demande devra être accompagnée d'un certificat médical circonstancié, joint sous pli cacheté, à l'attention du médecin de la commission.

➤ Le **chef d'établissement d'origine** fera parvenir à la **commission départementale des cas médicaux** la « fiche de dérogation » ainsi que les conclusions du médecin, en respectant le calendrier académique de l'orientation et de l'affectation.

➤ La **commission départementale des cas médicaux** pourra, au vu des éléments qui lui seront soumis, décider de l'attribution ou non de la bonification prévue à cet effet. Elle sera saisie par le service compétent de la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

Élèves issus de l'enseignement privé sous contrat et élèves demandant un retour en formation initiale.

Les élèves issus de l'enseignement privé sous contrat souhaitant intégrer l'enseignement public ainsi que les jeunes déposant un dossier de « retour en formation initiale » sont soumis aux mêmes procédures que celles décrites précédemment. En l'absence de médecin de l'Education nationale, il conviendra de solliciter le médecin de famille.

Élèves pris en charge dans le cadre de la MLDS.

Ces élèves sont soumis aux mêmes procédures. Il conviendra donc d'alerter le médecin de l'Education nationale de l'établissement dans lequel se déroule l'action MLDS concernée

10. Protocole d'affectation des élèves relevant de la MLDS

Public cible : Tous les jeunes suivis dans un dispositif d'accompagnement vers la qualification (DAQ)-MLDS, inscrits sous le MEF APF, en demande d'affectation.

Procédure :

1 – Les formateurs remplissent pour tous les élèves **la fiche de suivi des intentions d'orientation** (*en annexe : ne pas oublier de compléter le nom du réseau*). Elle tient lieu de fiche de dialogue avec les responsables légaux et/ou le jeune.

Ils remplissent ensuite le dossier « **Démarche d'orientation MLDS** » (*en annexe*), pour chaque jeune en demande d'affectation, en collaboration avec les responsables légaux. Ce dossier doit être accompagné des **grilles d'évaluation** (*en annexe*) pour les stages d'observation et les stages en entreprises et de tout autre pièce justifiant le projet.

Ce dossier doit être validé par le chef d'établissement d'accueil du dispositif MLDS. La transmission se fait conformément aux circulaires publiées dans chaque département.

2 – Les formateurs MLDS émettent leur avis, les chefs d'établissement et les coordonnateurs MLDS valident la démarche de chaque dossier présenté en commission persévérance.

3 – Saisie sur Affelnet des trois évaluations suivantes : **français**, **mathématiques** et **compétences transversales** à saisir dans le champ « sciences ». Une grille spécifique permet d'évaluer ces compétences (*annexe : MLDS-Grille d'évaluation des compétences transversales*).

4 – Les formateurs remplissent le bordereau récapitulatif (*en annexe*) de tous les jeunes suivis en action et le transmettent à leur coordonnateur de réseaux. Le coordonnateur de réseaux procède à une compilation qu'il transmet à la coordonnatrice académique. Les vœux des élèves sont saisis dans Affelnet, qu'ils présentent ou non un dossier « *Démarche d'orientation MLDS* » pour suivi de cohorte par la DRAIO.

5 – Une commission Persévérance est réunie pour analyser chaque dossier (*dossier « Démarche d'orientation MLDS » [4 pages] joint en annexe et les pièces additives*). Les modalités pratiques de ces commissions sont fixées par l'IA-DASEN de chaque département. Ces commissions évalueront les parcours pour une éventuelle valorisation sous la forme d'une bonification dans le cadre de l'affectation.

11. Élèves originaires d'autres académies

Dossier de candidature et affectation des élèves pour un établissement public de l'académie Aix-Marseille :

- En 2^{nde} GT, 2^{nde} professionnelle (procédure Affelnet)
- En 1^{ere} année de CAP, 1^{re} technologique, 1^{re} professionnelle (procédure Affelnet)
- En 1^{re} générale et terminale GT (procédure hors Affelnet)

Les documents nécessaires concernant les procédures sont téléchargeables sur le site www.ac-aix-marseille.fr, rubrique «Orientation-Formation ». **Ils sont remplis sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine.**

Cas général :

- L'affectation de droit en lycée général et technologique ou en lycée professionnel dans l'académie d'Aix-Marseille est conditionnée à un changement de domicile en vue d'une résidence dans l'académie d'Aix-Marseille.
- L'affectation peut être ouverte à des élèves non-résidents en application de conventions interdépartementales prises par les DASEN concernés pour répondre à certaines situations de proximité domicile/établissement par-delà les limites de l'académie d'Aix-Marseille. Ces accords déterminent les établissements d'accueil possibles.
- Les compléments départementaux précisent les modalités techniques d'examen de ces demandes.

Peuvent bénéficier de ces conventions les élèves habitant :

✓ Les communes de Vinon/Verdon, Saint-Julien, Ginasservis pour une affectation sur les établissements de la ville de Manosque

✓ La commune de St Cyr, qui en plus du lycée Bonaparte de Toulon, sont sectorisés sur les lycées La Méditerranée et Lumière de la Ciotat (voir convention du 17 février 2021). Pour ces derniers, l'affectation s'opère indifféremment dans le respect de leurs capacités d'accueil.

✓ Les communes de Saint-Zacharie et Plan d'Aups pour une affectation sur le lycée de Joliot Curie à Aubagne

✓ Les communes de Beaucaire et Vallabrègues pour une affectation sur le lycée Alphonse Daudet à Tarascon

- ✓ Les communes des cantons de Villeneuve, d'Aramon et de Roquemaure et scolarisés dans un collège de Vaucluse pour une affectation en 2GT au lycée Jean Vilar de Villeneuve-lès-Avignon
 - ✓ Les communes du canton d'Aramon et de l'agglomération du Grand Avignon (Les Angles, Rochefort du Gard, Saze, Villeneuve-lès-Avignon) pour une affectation en 2^{nde} GT et 1^{ere} STI2D au lycée Philippe de Girard d'Avignon.
 - ✓ En zone limitrophe Drôme-Vaucluse pour une affectation sur le lycée Lucie Aubrac
- Aucune autre demande ne pourra être satisfaite sauf avis exceptionnel de l'IA-DASEN du département demandé

Vers la 2GT, la 2de Pro, la 1re année de CAP - DOCUMENTS À FOURNIR

👉 **Dans tous les cas : Fiche dialogue et dossier d'affectation (fin de 3e ou fin de 2de) de l'académie d'Aix - Marseille (voir annexes)**

- Pour tout vœu de Bac pro ou CAP
Fiche médicale d'aptitude (si nécessaire)
- Pour un vœu de 2^{nde} GT hors secteur
Fiche de demande de dérogation du secteur à l'entrée en 2de GT
- Dans le cas d'un déménagement, un **JUSTIFICATIF** officiel de changement de domicile est à envoyer à la **direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)** du département d'affectation demandé.

Dans les autres cas, se renseigner auprès de la DSDEN du département correspondant au vœu demandé.

👉 **La saisie est effectuée par les établissements d'origine par le biais d'AFFELMAP / Calendrier des affectations (AFFELNET-LYCEE).** Un contrôle sera effectué par la DSDEN d'accueil. Un document concernant l'accès et la saisie des vœux sur le service de saisie simplifiée est transmis sur demande à ce.draio@region-academique-paca.fr

Sur le niveau 3^{ème}, quelle que soit la modalité utilisée (Service en ligne Affectation/Dossier papier), veuillez-vous rapprocher de votre établissement d'origine et des DSDEN d'accueil pour toute demande.

Vers la 1ère Technologique ou la 1ère Professionnelle - DOCUMENTS À FOURNIR

DOSSIER D'ORIENTATION ET D'AFFECTION (fin de 2de) de l'académie d'Aix-Marseille pour les élèves originaires de 2GT (voir annexes)

FICHE DE CANDIDATURE pour les élèves originaires de la voie professionnelle (voir dossiers en annexe)

Dans le cas d'un déménagement, un **JUSTIFICATIF** officiel de changement de domicile (Cf. supra).

Dans les autres cas, se renseigner auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du département correspondant au vœu demandé.

SAISIE : la saisie est effectuée par les établissements d'origine (AFFELNET-LYCEE). Un contrôle sera effectué par la DSDEN d'accueil

DOSSIER D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION (fin de 2de) de l'académie d'Aix-Marseille pour les élèves originaires de 2GT (voir dossier en annexe)

Vers la 1ère et la terminale générale et technologique –

DOCUMENTS À FOURNIR

FICHE DE CANDIDATURE pour une entrée en 1ère Générale ou Terminale GT

Pour une demande sur un lycée hors secteur :

Fiche de demande de dérogation du secteur scolaire à l'entrée en 1^{ère} G ou Tale GT

Un **JUSTIFICATIF** officiel de changement de domicile, dans le cas d'un déménagement.

Dans les autres cas, se renseigner auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du département correspondant au vœu demandé.

TRANSMISSION DES DOSSIERS

TRANSMISSION DU DOSSIER : l'ensemble du dossier est à envoyer à la direction des services départementaux de l'éducation nationale correspondant au vœu n°1.

DATE LIMITE de saisie et de réception du dossier à la direction des services départementaux de l'éducation nationale correspondant au vœu n°1 : [pour le jeudi 09 juin](#)

DSDEN 04 3 Avenue du Plantas 04004 DIGNE ce.pve0405@ac-aix-marseille.fr

DSDEN 05 12 Avenue Maréchal Foch BP1001-05010 GAP ce.pve0405@ac-aix-marseille.fr

DSDEN 13 28 Bd Charles Nedelec 13231 MARSEILLE cedex 1 ce.de13-secretariat@ac-aix-marseille.fr

DSDEN 84 49 rue Thiers 84077 AVIGNON pole.eleves84@ac-aix-marseille.fr

Les dossiers


D-1 Dossier d'affectation fin de 3e Rentrée scolaire 2022

A REMPLIR PAR LA FAMILLE

N° U.A.I. _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	
Nom du collège : Ville :	
NOM et prénom de l'élève.....	
NOM (parents ou représentant légal)	
N° identifiant élève _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> G
Date de naissance _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Actuel doublant <input type="checkbox"/>
Adresse : Ville.....	
Code postal : Tél.:/.....	
Classe : 3e générale _ 3e prépa-métiers _ ou autres :	
LV1..... LV2	

À l'issue du conseil de classe du 3^e trimestre :

- si la famille accepte la décision du conseil de classe, elle remplit le tableau A VOEUX DÉFINITIFS D'AFFECTATION,
- **si la famille fait appel : sans attendre les résultats de la commission d'appel, il est indispensable qu'elle remplisse le tableau A et le tableau B**, le tableau B correspondant à des vœux de précaution en 2de professionnelle, CAP ou maintien en classe de 3e au cas où la commission d'appel entérine la décision du conseil de classe.

 **Pour tout vœu vers un lycée privé sous contrat, la famille doit prendre contact dès le second trimestre avec l'établissement envisagé.** La plupart des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels privés de l'académie participent à la procédure commune d'affectation (pour les 2de GT, 2de pro, 1re année de CAP). Les vœux correspondants doivent être formulés dans les tableaux A et B selon les cas. La famille doit préciser dans quel ordre elle souhaite inscrire ce ou ces vœux vers le privé. Cet ordre des vœux doit être respecté lors de la saisie informatique.

Remarque :

👉 *Si vous demandez une 2de à recrutement particulier et que votre enfant a réussi les tests de positionnement, faites-la figurer en vœu n° 1*

👉 *Pour tout vœu 2de GT hors secteur, renseignez une fiche « demande de dérogation de secteur scolaire à l'entrée en 2de GT »*

👉 **L'obtention d'une place en internat n'est pas garantie.** Elle dépend des conditions propres à chaque établissement, notamment de ses capacités d'hébergement. C'est au moment de l'inscription définitive dans le lycée d'accueil que la décision sera prise par le chef d'établissement. Veuillez prendre contact avec le lycée pour connaître les modalités d'organisation et d'inscription.

👉 **L'obtention d'une place en « internat de la réussite » est décidée dans le cadre d'une commission départementale.** Se renseigner sur la procédure auprès de votre établissement d'origine.

NOM :PRENOM :

Tableau A Vœux définitifs d'affectation

À renseigner par la famille après avoir eu connaissance de la décision d'orientation du chef d'établissement.

 Il est possible d'émettre jusqu'à 10 vœux d'affectation dans l'académie et 5 hors académie (sous statut scolaire et/ou en apprentissage – établissements publics et/ou privés sous contrat).

❖ 10 vœux pour l'académie

	Spécialités (*) ou famille de métiers de 2nde Bac Pro 1^{re} année de CAP	Enseignements optionnels (*) à titre d'information <i>(pour 2^{de} générale et technologique)</i>		Lycée demandé			Réservé administration
				Établissement	Langues souhaitées		Code Vœu
					LVA	LVB	
Vœu 1							
Vœu 2							
Vœu 3							
Vœu 4							
Vœu 5							
Vœu 6							
Vœu 7							
Vœu 8							
Vœu 9							
Vœu 10							

❖ 5 vœux pour autres académies

	Spécialités (*) ou famille de métiers de 2nde Bac Pro 1^{re} année de CAP	Enseignements optionnels (*) à titre d'information <i>(pour 2^{de} générale et technologique)</i>		Lycée demandé			Réservé administration
				Établissement, Académie	Langues souhaitées		Code Vœu
					LVA	LVB	
Vœu 1							
Vœu 2							
Vœu 3							
Vœu 4							
Vœu 5							

(*) y compris pour l'enseignement agricole

NOM :PRENOM :

Tableau B Vœux de précaution

À renseigner impérativement par la famille **faisant appel**, pour le cas où la décision de la commission serait défavorable.

	2de professionnelle 1re année CAP Maintien en classe de 3e	Spécialité (pour Bac pro ou CAP) (*)	Lycée demandé			Réservé administration
			Établissement	LVA	LVB	Code Vœu
Vœu 1						
Vœu 2						
Vœu 3						
Vœu 4						
Vœu 5						
Vœu 6						
Vœu 7						
Vœu 8						
Vœu 9						
Vœu 10						

(*) y compris pour l'enseignement agricole

A.....le.....

Signature(s) du(es) représentant(s) légal(aux) de l'élève

Note d'information aux familles - Affectation fin de 3^{ème} - Juin 2022

Au 2nd semestre ou au 3^e trimestre, la famille doit renseigner le dossier d'affectation permettant de préciser les vœux d'orientation formulés plus tôt dans l'année.

L'affectation dans la voie professionnelle ou dans la voie générale et technologique est une phase importante qui nécessite les efforts de tous. Elle est préparée au moyen de l'application informatique « AFFELNET Lycée ».

Cette application apporte une aide essentielle pour la préparation de l'affectation en permettant :

- D'assurer le respect de règles d'équité fondées sur l'évaluation des élèves,
- De pouvoir rendre compte aux familles des décisions de classement, selon un calcul objectif de barème,
- De prendre en compte simultanément tous les vœux exprimés par les élèves.

Les procédures **académiques** d'affectation traduisent les priorités du projet académique. Dans le respect de ce cadre général, l'affectation est, par délégation du recteur, de la responsabilité de l'IA-DASEN (inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale) de chaque département.

Sectorisation en seconde générale et technologique (2^{nde} GT) et demande de dérogation


➤ **L'affectation en 2de GT publique** se fait dans le cadre de la sectorisation des lycées.

Les familles qui souhaitent une affectation dans un autre lycée que celui de leur secteur géographique doivent formuler une **demande de dérogation** sur la fiche dédiée (se renseigner auprès de votre établissement). L'affectation se fera sous réserve de places laissées vacantes par les élèves du secteur. La liste des critères de priorité pour obtenir une dérogation est fixée nationalement.

A noter : les 2de GT en établissements agricoles publiques (avec l'enseignement optionnel EATDD) ne sont pas sectorisées. Il ne nécessite pas une demande de dérogation.

➤ **Pour les 2de en établissement privé sous contrat, la famille doit prendre contact avec le lycée** et faire figurer ses vœux vers le privé dans la fiche de vœux d'affectation.

➤ **Secondes à recrutement particulier et non sectorisées** (internationale, bi nationale, Science et techniques du théâtre de la musique et de la danse) : elles ne font pas l'objet de demandes de dérogation. L'entrée dans ces 2ndes se fait sous condition de réussite aux tests de sélection.

 En cas de **problème médical ou handicap**, il convient de se rapprocher du médecin scolaire qui constituera un dossier. Il sera examiné en commission médicale départementale pour l'attribution éventuelle d'une priorité d'affectation.

L'inscription

Lorsque vous recevrez **la notification d'affectation**, il sera **impératif de procéder à l'inscription** de votre enfant dans les délais qui vous seront communiqués par l'établissement d'accueil.

Pour vous aider

Vos interlocuteurs

Le professeur principal, le psychologue de l'éducation nationale ou tout autre membre de l'équipe éducative. Dans certains cas, le chef d'établissement peut également être sollicité.

Vous trouverez des informations :

- Sur le site de l'ONISEP www.onisep.fr
- Au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) ou au Centre de Documentation et d'Information du collège (CDI).

D-2 Dossier d'affectation fin de 2nde GT Rentrée scolaire 2022

ÉTABLISSEMENT

.....
.....
.....
Téléphone: Mél:

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Numéro d'identifiant : Sexe :
Nom Prénom de l'élève : Date de naissance :/...../.....
Professeur principal : Classe fréquentée :
Représentant(s) légal(aux) :

VŒUX DÉFINITIFS D'AFFECTION

À renseigner après avoir eu connaissance de la décision d'orientation. Reportez-vous à la « note aux familles ».

Tableau A : à compléter pour émettre des vœux de 1^{ère} Générale, Technologique ou professionnelle dans différents lycées de notre académie ou pour d'autres académies

- **10 vœux maximum dans l'académie, 1^{re} générale, technologique et voie professionnelle compris. 5 vœux supplémentaires possible vers une autre académie.**

Tableau B : à compléter, par précaution, si vous faites appel de la décision du chef d'établissement. En effet les vœux formulés tardivement ne peuvent pas être pris en compte dans la première phase d'affectation et l'élève ne pourrait postuler que sur les places demeurées vacantes.

Tableau C : à compléter si vous optez pour le maintien en seconde dans le lycée d'origine.

NOM :PRENOM :

Tableau A Vœux définitifs d'affectation

Pour une classe de 1^{re} générale ou technologique, il est désormais possible d'émettre jusqu'à 10 vœux d'affectation dans l'académie et 5 hors académie (sous statut scolaire et/ou en apprentissage – établissements publics et/ou privés sous contrat). **Attention, toutes les combinaisons ne sont pas toujours possibles en lycée. Les enseignements peuvent être organisés en portails, veuillez-vous référer aux informations des établissements demandés.**

❖ 10 vœux pour l'académie

	1 ^{re} Gen (hors affelnet)* 1 ^{re} Techno* 1 ^{re} pro* 2de pro* 1 ^{re} année CAP*	<i>Enseignements de 1^{ière} générale Enseignement spécifique de 1^{re} STL Spécialité de la voie professionnelle</i>	Statut	Etablissement	Code Vœu (**)
Vœu 1			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 2			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 3			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 4			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 5			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 6			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 7			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 8			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 9			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 10			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		

❖ 5 vœux pour autres académies

	1 ^{re} Gen (hors affelnet)* 1 ^{re} Techno* 1 ^{re} pro* 2de pro* 1 ^{re} année CAP*	<i>Enseignements de 1^{ière} générale Enseignement spécifique de 1^{re} STL Spécialité de la voie professionnelle</i>	Statut	Etablissement Académie	Code Vœu (**)
Vœu 1			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 2			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 3			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 4			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 5			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		

(*) y compris pour l'enseignement agricole

(**) à compléter par l'établissement

NOM :PRENOM :

Tableau B Vœux de précaution

À renseigner par les familles **faisant appel**, pour le cas où la décision de la commission serait défavorable.

	1 ^{re} Techno* 1 ^{re} pro* 2 ^{de} pro* 1 ^{re} année CAP* Ou maintien le cas échéant	Spécialité (*) (préciser 1 ^{re} Pro, 2 ^{de} Pro, ou 1 ^{re} année CAP)	Statut	Établissement	Code Vœu (**)
Vœu 1			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 2			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 3			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 4			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 5			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 6			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 7			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 8			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 9			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 10			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		

(*) y compris pour l'enseignement agricole

(**) à compléter par l'établissement

Tableau C - Redoublement ou maintien en 2d GT

	Enseignements optionnels (*) - à titre indicatif - (pour redoublement 2de)			Lycée demandé			Code Vœu (**)
				Établissement	Langues souhaitées		
					LVA	LVB	
Vœu 1							
Vœu 2							
Vœu 3							
Vœu 4							
Vœu 5							
Vœu 6							
Vœu 7							
Vœu 8							
Vœu 9							
Vœu 10							

(*) y compris pour l'enseignement agricole

(**) à compléter par l'établissement

A.....le.....

Signature(s) du(es) représentant(s) légal(aux) de l'élève

Note d'information aux familles - Affectation fin de 2de GT - Juin 2022

Au 3e trimestre, la famille doit renseigner la fiche de vœux d'affectation permettant de préciser les vœux d'orientation formulés plus tôt dans l'année :

- Le choix d'une série de 1re n'est pas dépendant des enseignements optionnels suivis en 2de.
- **Les élèves qui souhaitent une orientation en 1re technologique doivent participer à la procédure AFFELNET- lycée (y compris dans le même établissement)**
- **Pour la 1^{re} générale** se renseigner auprès du chef d'établissement ou du professeur principal.

Les séries de 1res sont :

- Après la seconde générale et technologique :
1re Générale (3 enseignements de spécialités à choisir)
STI2D sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
STD2A sciences et technologies du design et des arts appliqués
STL sciences et technologies de laboratoire (1 enseignement spécifique à choisir)
STMG sciences et technologies du management et de la gestion
ST2S sciences et technologies de la santé et du social
STAV sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (en lycée agricole)
STHR sciences et technologie de l'hôtellerie et la restauration
1re préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »
- Après la seconde spécifique, la classe de 1re puis terminale correspondante
S2TMD Sciences et techniques du théâtre de la musique et de la danse

Pour le choix d'une réorientation vers la voie professionnelle :

- Il est possible d'envisager une réorientation vers la voie professionnelle
 - ✓ Vers la 1re professionnelle (correspondant à la 2e année d'un Bac professionnel en 3 ans)
 - ✓ Vers la 2de professionnelle (correspondant à la 1re année d'un Bac professionnel en 3 ans)
 - ✓ Vers la 1re année de CAP.
- Cependant, les élèves issus de 2de GT ne sont pas prioritaires.

Dans le cas du redoublement ou du maintien en seconde :

Le recours à la procédure AFFELNET- lycée est nécessaire.

En cas de maintien en classe de 2de, les familles qui souhaitent une affectation dans un autre lycée que celui de leur secteur doivent formuler une demande de dérogation. Se renseigner auprès du chef d'établissement de l'établissement d'origine ou du professeur principal.

L'affectation, par délégation du recteur est de la compétence de l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale (IA DASEN), assisté d'une commission départementale d'affectation.

ATTENTION : Pour tout vœu d'affectation en 2de pro, 1re année de CAP, pour le maintien ou le redoublement en classe de 2de GT dans **un lycée privé sous contrat, la famille doit prendre contact dès le second trimestre avec l'établissement envisagé.** La plupart des lycées et lycées professionnels de l'académie participent à la procédure commune, les vœux correspondants doivent ensuite être formulés dans les tableaux de vœux. La famille doit alors préciser dans quel ordre elle souhaite inscrire ce ou ces vœux vers le privé. Cet ordre des vœux doit être respecté lors de la saisie informatique.

A NOTER : L'obtention d'une place en « internat de la réussite » répond à d'autres modalités.

L'obtention d'une **place en internat** classique n'est pas automatique. Elle dépend des conditions propres à chaque établissement, notamment de ses capacités d'hébergement. C'est au moment de l'inscription définitive dans le lycée d'accueil que la décision sera prise par le chef d'établissement.

L'inscription

Lorsque vous recevrez **la notification d'affectation**, il sera **impératif de procéder à l'inscription** de votre enfant dans les délais qui vous seront communiqués par l'établissement d'accueil.

Pour vous aider

Vos interlocuteurs

Le professeur principal, le psychologue de l'éducation nationale ou tout autre membre de l'équipe éducative.
Dans certains cas, le chef d'établissement peut également être sollicité.

Vous trouverez des informations :

- Sur le site de l'ONISEP www.onisep.fr
- Au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) ou au Centre de Documentation et d'Information du collège (CDI).

D-3 Demande de dérogation de secteur scolaire – Entrée en 2^{de} GT

(Une fiche par lycée hors secteur demandé)

Vous formulez une demande de dérogation de secteur pour votre enfant qui entre en 2^{de} GT. Veuillez compléter cette fiche ci-dessous, y joindre les pièces justificatives demandées, et transmettre l'ensemble à l'établissement actuellement fréquenté par votre enfant.

Pour les départements 04 et 05 : les demandes et pièces justificatives seront transmises à la PVE0405 de la DSDEN par le collège via la PNE EPLE (ce.pve0405@ac-aix-marseille.fr).

Pour les départements 13 et 84 : les demandes et pièces justificatives sont conservées dans l'établissement et restent à disposition de la DSDEN pour toute vérification.

Attention : toute demande de dérogation accordée ne vaut pas affectation dans l'établissement sollicité.

Elle sera effective à la condition qu'il reste des places vacantes après l'affectation des élèves du secteur.

Nom établissement :	Ville :
NOM et PRENOM de l'élève :	Sexe : <input type="checkbox"/> F - <input type="checkbox"/> G
Nom du représentant légal :	Né(e) le :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Classe actuelle :

A remplir par l'établissement d'origine

**Etablissement de secteur
(en fonction du domicile)**

Etablissement demandé

Motifs précis de la demande :

Date et signature du représentant légal ou de l'élève majeur

Ce document renseigné et signé, accompagné par les pièces justificatives demandées est arrivé dans l'établissement

Le

Cachet de l'établissement

NOM : Prénom :

Vous avez la possibilité d'indiquer plusieurs motifs :

	Motivations de la demande	Pièces justificatives à fournir	Cadre réservé à l'établissement d'origine
1	<input type="checkbox"/> Votre enfant est en situation de handicap	Dossier à constituer par l'établissement pour avis de la commission médicale *	<input type="checkbox"/> Dossier complet <input type="checkbox"/> Dossier incomplet
2	<input type="checkbox"/> Votre enfant nécessite une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	Dossier à constituer par l'établissement pour avis de la commission médicale *	<input type="checkbox"/> Dossier complet <input type="checkbox"/> Dossier incomplet
3	<input type="checkbox"/> Votre enfant est boursier au mérite ou boursier sur critères sociaux.	Notification d'octroi de la bourse (ou dernier avis d'imposition, s'il s'agit d'une première demande)	<input type="checkbox"/> Dossier complet <input type="checkbox"/> Dossier incomplet
4	<input type="checkbox"/> Vous avez un autre enfant déjà scolarisé dans l'établissement demandé et qui le sera encore à la rentrée.	Certificat de scolarité du frère ou de la sœur	<input type="checkbox"/> Dossier complet <input type="checkbox"/> Dossier incomplet
5	<input type="checkbox"/> Votre domicile est en limite de secteur et proche de l'établissement sollicité.	Justificatif du domicile et plan des 2 trajets : - domicile-établissement de secteur - domicile-établissement demandé	<input type="checkbox"/> Dossier complet <input type="checkbox"/> Dossier incomplet
6	<input type="checkbox"/> Votre enfant doit suivre un parcours scolaire particulier (LV3 rares, bac STI2D)	Courrier de la famille ou tout autre document justifiant le projet de formation	<input type="checkbox"/> Dossier complet <input type="checkbox"/> Dossier incomplet
7	<input type="checkbox"/> Autres motivations : pour convenances personnelles (ex : classes européennes... non prioritaires)	Aucune pièce justificative	<input type="checkbox"/> Dossier complet <input type="checkbox"/> Dossier incomplet

*** Pour les motifs 1 et 2, l'avis de la commission médicale est obligatoire. Pour les pièces justificatives à fournir, se reporter à la fiche 9 « Contrôle médical »**

🔗 **IMPORTANT** : Admission en 2^{nde} GT :

- Lors de la demande d'affectation, vous devez obligatoirement formuler l'établissement de secteur en dernier vœu (au risque de ne pas avoir d'affectation fin juin)
- Les classes de 2^{nde} GT à recrutement spécifique/particulier ne nécessitent pas de demande de dérogation.
- Un enseignement optionnel n'est pas un motif de dérogation (excepté le choix d'options en vue d'intégrer par la suite une 1^{ère} STI2D).
- **Les classes européennes** relèvent d'une dérogation uniquement pour convenances personnelles.

🔗 **La notification d'affectation issue d'AFFELNET ou des Services en ligne vaut formellement notification de l'accord ou du refus de la demande de dérogation par le Directeur académique DASEN.**

D-4 Dossier de candidature ou de demande de dérogation de secteur scolaire – entrée en 1^{re} générale

Fiche à remplir par la famille et à remettre, dûment complétée, au chef d'établissement fréquenté. Celui-ci transmettra la demande à l'établissement demandé.

ATTENTION : L'affectation correspondante sera réalisée en fonction des places disponibles.

Nom établissement :	Ville :
NOM et PRÉNOM de l'élève :	
Sexe : <input type="checkbox"/> F - <input type="checkbox"/> G	Né(e) le : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Nom du représentant légal :	
Adresse :	
Code Postal : _ _ _ _ _ _	Ville :
Téléphone : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Classe actuelle :

CRITERES POUR LES DEMANDES DE DEROGATION

Cocher la case qui convient : (à compléter par la famille)

- Élève en situation de handicap (joindre avis de la Commission médicale)
- Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (joindre avis de la Commission médicale)
- Élève boursier
- Frère ou sœur scolarisé dans l'établissement sollicité (joindre un certificat de scolarité de l'élève)
- Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité (joindre un justificatif de domicile)
- Elève souhaitant suivre un parcours scolaire particulier (enseignement de spécialité non présent dans l'établissement d'origine et non mutualisé dans le réseau)
- Convenances personnelles (joindre courrier explicatif)

Les familles ont la possibilité d'indiquer plusieurs motifs (par exemple boursier et rapprochement de fratrie), le traitement des dérogations prenant en compte pour chaque élève un ou plusieurs de ces critères.

Établissement d'origine

Établissement demandé

Nom : Prénom :				
ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉS			ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ	LVA et LVB
1	2	3		

MOTIFS PRÉCIS DE LA DEMANDE : (à remplir par la famille)

Date et signature du représentant légal ou de l'élève majeur

<p>LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES FOURNIES</p> <p><i>Vérfié par le chef d'établissement d'origine</i></p> <p><i>Date, Cachet, Signature du chef d'établissement</i></p>	<p style="text-align: center;">AVIS</p> <p style="text-align: center;">Décision de l'IA DASEN</p>
---	--

D-5 Dossier d'affectation en Terminale Générale et Technologique 2022

Dossier à instruire **uniquement** pour les élèves qui demandent **un changement d'établissement en terminale Générale ou Technologique**.

Nom établissement :	Ville :
NOM et PRENOM de l'élève :	Sexe : <input type="checkbox"/> F - <input type="checkbox"/> G
Né(e) le : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	
Nom du représentant légal :	
<u>Adresse actuelle:</u>	
.....	
.....	
Code Postal : _ _ _ _ _ _	Ville :
Téléphone 1 : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Téléphone 2 : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Classe actuelle :	LVA : LVB : Lycée :
<u>Future adresse dans l'académie Aix-Marseille</u> (renseigner en cas de déménagement) :	
.....	
.....	
Code Postal : _ _ _ _ _ _	Ville :
Lycée de secteur correspondant à cette adresse : se renseigner en allant sur la carte interactive	
.....	
.....	

	Terminale demandée	Enseignement de spécialité	Etablissement demandé	LVA	LVB
Vœu 1					
Vœu 2					

En cas de demande de dérogation au lycée de secteur, quel en est le motif :

Handicap - Problème médical (joindre les justificatifs – le dossier sera transmis en commission médicale)

Terminale qui n'existe pas dans le lycée de secteur

Autres (joindre les justificatifs) :

.....

.....

Nom : Prénom :

Procédure et calendrier :

Ce dossier complété doit être transmis au lycée demandé en vœu 1.

Suites données :

Chaque établissement d'accueil, en fonction des places laissées vacantes après la montée pédagogique interne, inscrit les élèves extérieurs **dans le strict respect des priorités suivantes :**

Les différents cas de figure et les priorités :

1. Elèves de 1^{ère} GT qui emménagent sur le secteur (pièces justificatives requises) – élèves de 1^{ère} et de Terminale GT présentant un handicap et/ou nécessitant un suivi médical de proximité (avis du médecin).
2. Elèves doublants de terminale GT suite échec au Bac, qui emménagent sur le secteur,
3. Autres demandes.

Les élèves hors académie suivent la même procédure.

Synthèse des pièces jointes au dossier :

-
-
-

Date et signature du chef d'établissement d'origine

Date et signature des parents
d'élèves ou du responsable légal

Le / / 2022

Le / / 2022

Chaque établissement d'accueil transmet à la Division des élèves de la DSDEN concernée les dossiers des élèves qu'il n'a pas pu inscrire.

Motif de la non inscription :

.....
.....

Date et signature du chef d'établissement d'accueil :

Le / / 2022

Selon les besoins et en fonction de la situation sanitaire, une commission départementale de post affectation en 1^{ère} et Terminale GT se réunira à l'issue des résultats au bac, pour les élèves qui n'ont pas eu de proposition d'inscription dans le cadre de la procédure décrite ci-dessus.

D-6 Affectation en 1re technologique ou 1re professionnelle pour les élèves originaires de la voie professionnelle

N° identifiant élève <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; width: 200px; height: 20px; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>																					Cachet établissement d'origine
NOM..... Prénom :	Code Établissement <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; width: 150px; height: 20px; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>																				
Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Date de naissance.....																					
Nom, prénom du représentant légal de l'élève.....																					
Adresse N°.....Rue.....																					
Code postal.....Commune :																					
Téléphone(s) :/.....																					

FORMATION SUIVIE EN 2021-2022 (préciser la spécialité) (*)	Code MEF de la formation suivie actuellement :		
<input type="checkbox"/> Seconde professionnelle :	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 50%; height: 20px;"></td> <td style="width: 50%; height: 20px;"></td> </tr> </table>		
<input type="checkbox"/> Première professionnelle :			
<input type="checkbox"/> Terminale CAP :	Actuel redoublant : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
<input type="checkbox"/> Autres cas :			
<input type="checkbox"/> LVA : LVB : Options :			

VŒUX FORMULÉS PAR L'ÉLÈVE							
Ordre des Vœux	1 ^{ère} Techno 1 ^{ère} Pro	Série ou spécialité demandée	Lycée demandé	Codes vœux	Régime		
					Ext	½ P	Int
1				1 1			
2				1 1			
3				1 1			
4				1 1			
5				1 1			
6				1 1			
7				1 1			
8				1 1			
9				1 1			
10				1 1			

Date et Signature du représentant légal de l'élève :

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT POUR LA SAISIE DES VŒUX

DOSSIER MÉDICAL :

OUI NON

RÉSULTATS SCOLAIRES

Disciplines	Français	Maths	Histoire et géographie	Langues vivantes (moyenne LVA et LVB)	Education Physique et Sportive	Arts	Sciences et technologie (moyenne des deux)	Enseignements professionnels (moyenne enseignements théoriques, pratiques et stages en entreprise)
Moyenne des évaluations de l'année en cours								

Date et signature du chef d'établissement :

D-7 Orientation à l'issue de la 2nde professionnelle famille de métier

La famille formule par ordre de préférence autant de vœux que de spécialités proposées dans l'établissement fréquenté. Les élèves de 2nde professionnelle famille de métiers du lycée sont prioritaires pour les formations du même établissement.

L'avis du chef d'établissement s'appuie à la fois sur le dossier scolaire et les perspectives de réussite de l'élève dans la ou les spécialités demandées mais aussi sur l'investissement de l'élève et sa motivation pour le projet scolaire envisagé.

Etablissement :

Elèves :

Nom :

Prénom :

Classe :

Représentants légaux :

Professeur principal :

Proposition de la famille au 2^{ème} trimestre :

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine le passage en 1^{ère} professionnelle :

Vœu 1 : Spécialités :

Vœu 2 : Spécialités :

Vœu 3 : Spécialités :

Vœu 4 : Spécialités :

Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :

Avis du conseil de classe du 2^{ème} trimestre sur les vœux des familles du 2^{ème} trimestre :

Vœu 1 : Favorable Réserve

Vœu 2 : Favorable Réserve

Vœu 3 : Favorable Réserve

Vœu 4 : Favorable Réserve

Remarque du conseil de classe :

Proposition de la famille au 3^{ème} trimestre :

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine le passage en 1^{ère} professionnelle :

Vœu 1 : Spécialités :

Vœu 2 : Spécialités :

Vœu 3 : Spécialités :

Vœu 4 : Spécialités :

Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :

Avis du Chef d'établissement sur les vœux des familles du 3^{ème} trimestre :

Vœu 1 : Favorable Réservé

Vœu 2 : Favorable Réservé

Vœu 3 : Favorable Réservé

Vœu 4 : Favorable Réservé

Signature du Chef d'établissement :

D-8 Affectation en 1^{re} professionnelle pour les élèves originaires d'une 2^{de} famille de métiers ou d'une 2^{de} professionnelle commune

N° identifiant élève <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; width: 150px; height: 20px; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>																				<i>Cachet établissement d'origine</i>
NOM..... Prénom : Sexe : M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> Date de naissance..... Nom, prénom du représentant légal de l'élève..... Adresse N°.....Rue..... Code postal.....Commune : Téléphone(s) :/.....	Code Établissement <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; width: 100px; height: 20px; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>																			

FORMATION SUIVIE EN 2021-2022 (préciser la spécialité) (*) Seconde professionnelle : LVA : LVB : Options :	Code MEF de la formation suivie actuellement : <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; width: 100%; height: 20px; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table> Actuel redoublant : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON												

VŒUX FORMULÉS PAR L'ÉLÈVE POUR UNE AFFECTATION EN 1^{ère} PROFESSIONNELLE DANS LE MÊME ÉTABLISSEMENT (affectation de droit sur l'une ou l'autre des spécialités) ou dans un établissement différent si la spécialité professionnelle de première n'est pas disponible sur place. Dans ce dernier cas, cette affectation n'est pas de droit.

Ordre des Vœux	1 ^{ère} Professionnelle	spécialité demandée	Codes vœux	Régime		
				Ext	½ P	Int
1			1 1			
2			1 1			
3			1 1			
4			1 1			

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT POUR LA SAISIE DES VŒUX

AVIS MOTIVE DU CONSEIL DE CLASSE : *(motivation, perspective de réussite)*

.....
.....
.....

AVIS DU CONSEIL DE CLASSE

	Favorable	Réservé
1 ^{er} vœu		
2 ^e vœu		
3 ^e vœu		
4 ^e vœu		

DOSSIER MÉDICAL ou relatif au handicap

<input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Non

Date et signature du chef d'établissement :

Date et Signature du représentant légal de l'élève :

D-9 Dossier Médical

D-9 1 FICHE MÉDICALE D'APTITUDE

Cette fiche doit être remplie en 3 exemplaires

- un pour le médecin de l'Education nationale
- un pour le dossier
- un remis à la famille en vue de l'inscription dans l'établissement d'accueil

Cachet de l'établissement	ÉLÈVE	ORIENTATION ENVISAGÉE	
		Technologique ou Professionnelle	
	Nom :	Vœu 1	
	Prénom :		
	Date de naissance :	Vœu 2	
Age <input type="text"/> ans <input type="text"/> mois			
	Classe actuelle :	Vœu 3	

Je, soussigné(e), docteur :

certifie avoir examiné l'élève identifié(e) ci-dessus et déclare* :

- Qu'il n'y a pas de « contre-indication absolue » à l'orientation envisagée pour les vœux** (entourer le n° du ou des vœux concernés) **V 1 V 2 V 3**
- Qu'il y a « contre-indication absolue » à l'orientation envisagée pour les vœux** (entourer le n° du ou des vœux concernés) **V 1 V 2 V 3**
- Formuler des réserves sur les vœux** (Entourer le n° du ou des vœux concernés) **V 1 V 2 V 3**

(*) cocher la mention utile

Remarques du médecin :

.....

Fait à

.....

Cachet et signature du médecin de l'éducation nationale ou du médecin de famille.

D-9 2 Contre-indication médicale vers l'enseignement professionnel

À utiliser dans le cas de mise en évidence d'une contre-indication médicale sur un ou plusieurs vœux

Nom de l'élève :	<i>Cachet de l'établissement</i>
Prénom :	
Date de naissance :	
Classe :	

Votre enfant présente une contre-indication médicale absolue relativement à l'orientation professionnelle choisie (préciser ci-dessous le ou les vœux faisant l'objet de la contre indication)

.....
.....
.....
.....

Date et signature du médecin de l'Education nationale

Réponse de la famille

(*) J'accepte de modifier les vœux et je choisis.

.....
.....

Je n'accepte pas de changer les vœux, mais j'ai pris connaissance de la contre-indication qui peut avoir des retentissements sur la vie professionnelle de mon enfant (*).

Date et signature du(des) représentant(s) légal(aux) de l'élève

(*) Cocher la mention utile

D-9 3 FICHE DE SAISINE DE LA COMMISSION MEDICALE

Document à renseigner par le médecin de l'Education nationale.

Dans le cas d'une saisine de la commission départementale des cas médicaux, joindre à cette fiche une copie de la fiche médicale d'aptitude.

<p>Nom de l'élève :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Classe :</p>	<p><i>Cachet de l'établissement</i></p>
--	---

MOTIF DE LA DEMANDE D'EXAMEN DU DOSSIER :

- Contre-indication absolue * :**
 - sur 1 ou plusieurs vœux (les préciser).....
 - sur la totalité des vœux

La famille :

 - maintient ses vœux
 - accepte de modifier ses vœux (les préciser).....

- Élève en situation de handicap ou atteint de maladie grave**
- Demande de dérogation de secteur à l'entrée en 2de GT pour raisons médicales**

Avis du médecin :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Pièces jointes :** oui, lesquelles :
- non

Date, cachet et signature du médecin de l'EN

() cocher la mention utile*

D-10 1 Fiche de suivi des intentions d'orientation à l'issue des actions de la MLDS

RESEAU Etablissement support de l'action.....

NOM et Prénom de l'élève :

Numéro d'identification de l'élève :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ACTION DAQ :

Date de naissance : Sexe : fille garçon

Adresse :

Code postal : VILLE :

ELEVE : Mail

Représentant légal 1 : Mail

Représentant légal 2 : Mail

Autre (préciser lien) : Mail

DEMANDE de l'élève et sa famille : Souhaits pour la rentrée prochaine

Plusieurs choix sont possibles

(Cochez obligatoirement les cases rouges) :

En sept 2022, souhaitez-vous un retour en formation initiale dans un LP, LGT (LYCEE PRO, MFR, LEA, LP Agricole) : NON OUI Peut-être

Intitulé de la FORMATION (ex : CAP ou Bac Pro ...)	ETABLISSEMENT (NOM – VILLE)

Après le DAQ, souhaitez-vous signer un **CONTRAT D'APPRENTISSAGE avec une ENTREPRISE**

et suivre la formation dans un **CFA** (CENTRE de FORMATION des APPRENTIS) : NON OUI Peut-être

Intitulé de la FORMATION (ex : CAP ou Bac Pro ...)	LP, CFA (NOM – VILLE)

ENTREPRISES : qui peuvent vous accueillir en stage, en vue de la signature d'un CA (contrat d'apprentissage) :

Après le DAQ, souhaitez-vous un autre type de formation ou un accompagnement MISSION LOCALE : NON OUI Peut-être

Quel domaine de FORMATION (Ex : aide-soignante, vente, paysagiste...)	Etes-vous déjà inscrite à la Mission Locale ? (Précisez : VILLE + nom du CONSEILLER)

Votre expérience : **STAGES** effectués EN RAPPORT AVEC VOTRE PROJET :

Date, DUREE	Domaine d'activité	Nom entreprise, association	VILLE

À....., le Signature de l'élève : Signature représentant(s) légal(aux) :

FICHE DE SUIVI DES INTENTIONS DE VŒUX À l'issue des actions de la MLDS

RESEAU

NOM - Prénom de l'élève :
AUTRES PROJETS DE L'ELEVE :

Vos questions :

Proposition de l'équipe pédagogique (cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation) :

- 1^{ère} année de CAP
- 2^{de} PRO
- AUTRE :

À....., le Signature du formateur :

**REPONSE DE LA FAMILLE : nous avons bien pris connaissance de la réponse de l'équipe
pédagogique :**

À....., le Signature de l'élève : Signature représentant(s) légal(aux) :

D-10 2 Démarche d'orientation MLDS (DAQ / pôle EANA)

N° U.A.I | |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| | Nom de l'établissement actuel
.....

NOM et prénom de l'élève.....

NOM (parents ou représentant légal).....

N° identifiant élève |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| | Sexe : F G

Date de naissance |_|_| | |_|_| | |_|_|_|_|_|

Adresse :
.....

Ville.....

Code postal..... Tel.....

Domicile.....mobile.....

Scolarité antérieure (dernière formation suivie) :

L'objectif de cette démarche est de **conduire chaque élève vers la solution d'orientation la plus adaptée** à ses motivations, ses compétences.

Mini-Stages en établissement de formation

	Établissement d'accueil	Domaine correspondant au champ professionnel ou périodes d'alternances		Niveau d'implication et de motivation (*)	
		Oui	Non	-	+
Stage 1 du..... au.....					
Stage 2 du..... au.....					
Stage 3 du..... au.....					

(*) Cette évaluation est obtenue à partir des **éléments de bilan recueillis lors du suivi du stage**. Elle est élaborée conjointement par le formateur en charge du suivi de l'élève et le référent de l'établissement de formation.

COPIE DE LA GRILLE D'EVALUATION A JOINDRE

NOM : Prénom :

Stages en entreprise

	Entreprise (nom et adresse)	Formations correspondant au champ professionnel ou périodes d'alternances		Niveau d'implication et de motivation (*)	
		Oui	Non	-	+
Stage 1 du..... au.....					
Stage 2 du..... au.....					
Stage 3 du..... au.....					

(*) Cette évaluation est obtenue à partir des **éléments de bilan recueillis lors du suivi du stage**. Elle est élaborée conjointement par le formateur en charge du suivi de l'élève et le référent ou tuteur en entreprise.

COPIE DE LA GRILLE D'EVALUATION A JOINDRE

Autres démarches : visite en CFA / entretien avec le Psychologue de l'Education Nationale / consultation documentaire au CIO ou en établissement / participation à des forums ou salons des formations et métiers / participation à des ateliers sur le projet de formation ...

Démarches - activités	Date	Lieu	Personnes ou professionnels rencontrés	Bilan

Bilan de la démarche d'orientation

<u>Avis du formateur</u>	
.....	
.....	
Le chef d'établissement support de l'action le..... <i>Cachet et signature</i>	Vu et pris connaissance <i>Signature du(des) représentant(s) légal(aux) de l'élève</i>

NOM : Prénom:

AFFECTATION

VŒUX D'AFFECTATION

Précisez vos choix dans le tableau ci-dessous

	Spécialité	Établissement
Vœu 1		
Vœu 2		
Vœu 3		

Signature du(des) représentant(s) légal(aux) de l'élève

Avis et signature du coordonnateur MLDS :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date et signature du coordonnateur MLDS

Date et signature du chef d'établissement

à.....

Vu et pris connaissance le :

Signature du(des) représentant(s) légal(aux) de l'élève

► T.S.V.P

NOM : **Prénom :**

VŒUX DÉFINITIFS D'AFFECTATION EN LYCÉE

Ces vœux seront saisis dans Affelnet

	Spécialité	Établissement public / privé (à préciser)
Vœu 1		
Vœu 2		
Vœu 3		

Signature du(des) représentant(s) légal(aux) de l'élève

AVIS DÉFINITIF DE LA COMMISSION TERRITORIALE DE REGULATION

Ces avis, portés pour chacun des vœux de formation, seront saisis dans AFFELNET ou soumis à une commission : se renseigner auprès des DSDEN

	Favorable	Non Favorable	Commentaires
Vœu 1			
Vœu 2			
Vœu 3			

Date et signature du représentant de l'IA-DASEN

D-10 3 Grille d'évaluation des compétences transversales

A RENSEIGNER DANS LE CHAMP "SCIENCES" DANS L'APPLICATION AFFELNET

Chaque item est évalué sur 1 point.

1 - Implication dans l'espace scolaire	
Assiduité	
Ponctualité	
Respect des règles de vie scolaire	
Attitude face aux enseignements scolaires	
Total 1	0
2 - Implication dans la réflexion autour de l'orientation	
Connaissance des voies de formation en LP, en lycées, en CFA	
Connaissance des spécialités en CAP et en Bac Pro dans l'académie ou le département	
Curiosité / intérêt pour des spécialités de CAP/Bac Pro	
Compréhension de l'organisation des enseignements (matières générales, professionnelles, PFMP, évaluation/diplôme..)	
Participation à des journées d'intégration en classe (niveau et filière envisagée)	
Participation aux journées « portes ouvertes » en lycées ou CFA	
Rencontres avec les psychologues de l'Education Nationale	
Participation à des manifestations locales autour de l'orientation (Métierama à Marseille par exemple)	
Argumenter les choix exprimés en matière de vœux d'affectation	
Cohérence du projet en lien avec l'orientation choisie	
Total 2	0
3 - Implication dans les stages en LP ou en entreprise	
Ponctualité, respect des consignes	
Participation active en stage	
Décrire des activités professionnelles	
Curiosité face aux situations de travail observées ou réalisées	
Relation adaptée avec les personnels, le tuteur de stage	
Auto-évaluation de l'intérêt portée au métier découvert en stage, à l'implication fournie	
Total 3	0
Note obtenue (somme des trois sous totaux)	0

D-10 4 Préparation de l'affectation en lycée des élèves pris en charge par la MLDS en 2021/2022

Réseau :

Coordonnateur :

Formateur :

Nb élèves proposés/Nb élèves pris en charge : ... / ...

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe d'origine	Date sortie EPLE Origine	Etablissement d'origine	Dispositif fréquenté		Date entrée dispositif	Dossier démarche persévérance	Notes saisies Affelnet			Vœux d'affectation			Décision Commission
						DAQ pôle EANA	DAQ Pôle pro/ Scolaire			Français	Maths	Sciences	1	2	3	

D-11 Table des coefficients par groupes de spécialités professionnelles Affectation en 2nde professionnelle et 1^{re} année de CAP

Groupes de spécialités professionnelles	FRANÇAIS	MATHS	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE	LANGUE VIVANTE 1 Langue vivante 2	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	ARTS PLASTIQUES Musique	PHYSIQUE-CHIMIE SVT Technologie	TOTAL DISCIPLINAIRE
20 Spécialités pluri technologiques de la production	5	6	3	4	3	2	7	30
21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	4	5	3	3	4	3	8	30
22 Transformations	4	6	3	3	3	3	8	30
23 Génie civil, construction, bois	4	6	4	2	4	3	7	30
24 Matériaux souples	4	5	3	3	3	6	6	30
25 Mécanique, électricité, électronique	4	6	3	4	3	2	8	30
30 Spécialités plurivalentes des services	6	5	4	5	3	3	4	30
31 Echanges et gestion	6	5	4	5	3	3	4	30
32 Communication et information	6	4	3	5	3	5	4	30
33 Services aux personnes	5	4	3	3	4	4	7	30
34 Services à la collectivité	5	3	4	3	5	2	8	30

D-12 Dossier « Retour en formation initiale »

RETOUR EN FORMATION INITIALE / EDUCATION RÉCURRENTÉ

- Droit au complément de formation qualifiante (16-25 ans sans diplôme : droit opposable)
- Droit au retour en formation professionnelle (16-25 ans avec un diplôme général voire technologique)
- Autre situation éducation récurrente (plus de 16 ans et sortie de l'école un an et plus, reprise d'études)

IDENTITÉ

NOM :		Prénom :	
Date de naissance : / /		Sexe : masculin <input type="checkbox"/> féminin <input type="checkbox"/>	
Adresse :		Téléphone(s)	
.....			
NOM des parents ou représentants légaux :			

SITUATION ACTUELLE DU CANDIDAT

- Jeune demandeur d'emploi (16 à 25 ans)
- Demandeur d'emploi actuellement en stage
- Adulte souhaitant une formation pour reprendre une activité professionnelle
- Autre situation.....

SCOLARITÉ ANTÉRIEURE (trois dernières années)

Années	Classes (précisez la section ou l'option et les langues étudiées)	Établissements/Ville et Pays si extérieurs à l'académie

DIPLÔMES OBTENUS : Préciser l'année d'obtention et, si nécessaire, l'option. Fournir les copies des justificatifs :

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Emplois occupés, durée	Stages suivis (joindre les pièces justifiant les acquis professionnels et les stages réalisés)

NOM :

Prénom :

VOEUX

Ordre de priorité	Formation demandée	Établissement demandé
1		
2		
3		

MOTIVATIONS DU CANDIDAT

Quel parcours de formation envisagez-vous ? Quelles sont les raisons qui motivent votre demande ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date et signature du candidat (ou du responsable légal pour un jeune mineur)

PARTIE À REMPLIR PAR LE PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE / MLDS

Avis circonstancié après ENTRETIEN avec le (la) candidat(e)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Nom et qualité du signataire *Date et signature*.....

CIO.....

Cachet et signature du directeur de CIO

NOM :

Prénom :

PARTIE À REMPLIR PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL
(Uniquement pour les cas de récurrence ou sur préconisation du CIO)

Avis circonstancié

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avis très favorable

Avis favorable

Avis réservé

L'établissement dispose d'une place dans la formation demandée

OUI

NON *

*Si NON : Autre proposition.....

Inscription dans l'établissement

OUI

NON

Proposition d'affectation (classe – section)

Nom et qualité du signataire.....

Date et signature.....

.....Cachet de l'établissement

Si place disponible, transmettre le dossier à la DSDEN pour affectation + copie au CIO instructeur de la demande.

Dans les autres cas, renvoyer le dossier dûment rempli au CIO instructeur de la demande pour suite à donner.

PARTIE À REMPLIR PAR L'IA-DASEN

Suite à cette proposition

L'élève est affecté dans l'établissement

demandé.....

En classe de

.....section.....

Nom et qualité du

signataire.....

Date

.....cachet

NOM :

Prénom :

COMMISSION PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Joindre la décision d'orientation, les bulletins scolaires, tout document susceptible d'étayer le projet.

RAPPEL DES VŒUX D'AFFECTION

Ordre de priorité	Formation demandée	Établissement demandé
1		
2		
3		

AVIS DU GROUPE TECHNIQUE COMMISSION PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

	Favorable	Réservé	Commentaire du GT en cas d'avis réservé, précisez les motifs
vœu 1			
vœu 2			
vœu 3			

Visa du responsable du GT

Date :

Signature

Précisions importantes :

- Ces vœux seront saisis dans AFFELNET-LYCÉE par le CIO.
- Un avis "Favorable" prononcé par le GT sur un vœu se verra attribué d'un bonus Pré-AFFELNET (saisi par la DSDEN)
- Un avis "Réservé" n'apportera aucune bonification.

Dans le cas où la famille ou le représentant légal du candidat modifierait les vœux mentionnés dans ce dossier après la tenue du GT Persévérance scolaire, aucun des nouveaux vœux ne pourra avoir d'avis favorable ni de bonus correspondant.

D-13 Commission persévérance scolaire

Pré-AFFELNET : 1ère année de CAP / 2nde pro / 1ère pro / 1ère techno

CACHET DE
L'ÉTABLISSEMENT

Cocher la case du niveau demandé :

1ère année de CAP ou 2nde Pro

1ère Pro ou 1ère techno

NOM et PRENOM du jeune :

Sexe : F - G

N° identifiant élève :

Né(e) le :

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

NOM du représentant légal si le jeune est mineur :

Adresse :

Code Postal : |_|_|_|_|_|_| Ville :

Téléphone :

Dernière classe fréquentée (précisez options – série...) :

LVA :

LVB :

- **Joindre tout document susceptible d'étayer la demande : bulletins, attestations, décisions d'orientation...**

La commission persévérance scolaire, groupe technique préparatoire à la saisie sur AFFELNET examine la situation des jeunes, candidats à une affectation via l'application et relevant d'une des situations suivantes :

- Tout élève non scolarisé et demandant un retour en formation (n'ayant donc pu être évalué au titre de l'année scolaire en cours).
- Tout élève en situation de scolarisation dans la famille (hors CNED réglementé)
- Tout élève, quelle que soit sa situation, n'ayant pu être évalué

Elle a pour objet :

- D'apprécier pour toutes les demandes et à partir des éléments dont il dispose, le barème forfaitaire permettant à ces jeunes de participer à la procédure d'affectation. Deux niveaux de barème sont utilisables (pour 1ère CAP/2nde pro)
- D'attribuer éventuellement une bonification supplémentaire à l'affectation pour certains des vœux formulés.

L'attribution d'un niveau de barème ne peut être modulée selon les vœux.

Situation Pré AFFELNET (cochez la case correspondante) :

- Dossier Retour en formation initiale (joindre impérativement le dossier Retour en formation initiale)
- Dossier passerelle (joindre impérativement à cette fiche le dossier académique passerelle)
- Jeune n'ayant pu être évalué. Préciser la situation :

Nom : Prénom :

Scolarité–parcours antérieur

Année scolaire	Classe	Etablissement	Ville

Vœux d'affectation

Voeux	Niveau : 1ère CAP / 2nde pro / 2nde GT / 1ère pro /1ère techno	SERIE OU SPECIALITE	ETABLISSEMENT DEMANDÉ
1			
2			
3			

Date et signature du candidat ou du représentant légal pour un jeune mineur :

AVIS DU GROUPE TECHNIQUE PRE AFFELNET

Evaluation du socle : à remplir uniquement pour une entrée en 1ère année de formation professionnelle (1ère CAP ou 2nde Pro - un seul niveau de barème possible)		
Attribution d'un barème forfaitaire à l'affectation de « groupe 1 » i.e. maîtrise insuffisante et objectifs non atteints	Oui	Non
Attribution d'un barème forfaitaire à l'affectation de « groupe 2 » i.e. maîtrise fragile et objectifs partiellement	Oui	Non

NB : un éventuel refus d'attribution de barème doit être justifié.

	Favorable Bonus	Réservé	En cas d'avis réservé sur le vœu, en précisez les motifs
Vœu 1			
Vœu 2			
Vœu 3			

Visa du responsable du GT	
Date :	Signature :

Précisions importantes :

Ces vœux seront saisis dans AFFELNET-LYCEE par l'établissement d'origine ou la DSDEN selon les situations.

Un avis « Favorable » prononcé par le GT sur un vœu se voit attribué un bonus Pré AFFELNET.

Un avis « Réservé » n'apporte aucune bonification.

Dans le cas où la famille ou le représentant légal de l'élève modifierait les vœux mentionnés dans ce dossier après la tenue du GT Persévérance scolaire, aucun des nouveaux vœux ne pourra être bonifié.